

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE
PARTAGEE
(SCAPP) 2016-2030**

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE DU
CDS 1
« PROMOTION D'UNE CROISSANCE PLUS DIVERSIFIEE DES
SECTEURS PORTEURS »
DU LEVIER 1 DE LA SCAPP
« CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE »**

- ANNEE 2019 -

SOMMAIRE

SIGLES	P.4
RESUME ANALYTIQUE	P.7
INTRODUCTION	P.9
I. PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, COMPETITIVE ET DURABLE	P.11
II. ACCROISSEMENT DES RETOMBEES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE	P.21
III. PRESERVATION DU PATRIMOINE MARIN ET INTEGRATION DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE NATIONALE	P.22
IV. PROMOTION ET MISE EN VALEUR DU POTENTIEL MINIER ET PETROLIER	P.30
V. IMPULSION DU SECTEUR INDUSTRIEL	P.33
VI. PROMOTION DU COMMERCE ET D'UN FONCTIONNEMENT EQUILIBRE ET TRANSPARENT DES MARCHES	P.35
VII. REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE	P.37
VIII. PROMOTION D'UN ARTISANAT CREATIF, CONSERVATEUR DE MEMORE ET GENERATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOIS DECENTS	P.38
ANNEXES	P.40

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Montants alloués pour l'exercice 2019	P.13
Tableau 2: Superficies cultivées et production brute de céréales	P.18
Tableau 3 : Plan d'action 2020	P.26

Liste des graphiques :

Graphique 1 : Evolution des superficies cultivées et productions brutes de céréales	P.18
Graphique 2 : Evolution des superficies cultivées et productions brutes de riz	P.19

SIGLES

AEP	Alimentation en Eau Potable
AFE	Accord de Facilitation des Echanges
ANJE	Allaitement Nourrisson et Jeune Enfant
ANRI	Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BM	Banque Mondiale
CAC	Centre d'Accueil des Citoyens
CAM	Crédit Agricole de Mauritanie
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS	Comités de Développement Sectoriels
CEC	Comité Elargi de Concertation
CEP	Contrat Exploration Production
CERFIP	Cellule des Etudes et Réformes des Finances Publiques
CFPE	Centre de Formation de la Petite Enfance
CIAM	Centre International d'Arbitrage de Mauritanie
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNRADA	Centre et du Développement Agricole
CPN	couverture prénatale
CRD	Comité Régional de Développement
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS	Chantier Stratégique
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTC	Comité Technique de Coordination
DCEP	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDECE
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD	Dividende Démographique
DGAPE	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGB	Direction Générale du Budget
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGD	Direction Générale des Douanes
DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
DPCID	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
DPCIS	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire au MS
DPSC	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
DPSP	Direction de la Promotion du secteur privé à la DGPSD/MEF
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EPU	Examen Périodique Universel
FED	Fonds Européen pour le Développement
FMI	Fonds Monétaire International

FRD	Fonds Régional de Développement
GCM	Garde Côtes Mauritanienes
GEV	Gestion Efficace des Vaccins
GU	Guichet Unique
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IDE	Investissements Directs Etrangers
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche
INPC	l'Indice National des Prix à la Consommation
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IPS	Indicateurs de Prestation de Services
LOLF	Loi Organique des Lois des Finances
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEI	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
MFPTEMA	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPEMi	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MS	Ministère de la Santé
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Pêches
ONS	Office National de a Statistique
ONSER	Office National du Services d'Eau en milieu Rural
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAMIF	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Infrastructure Financière
PAMO-FED	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PAT	Plan d'Action Triennal
PIP :	Programme d'Investissement Public
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNIDDLE	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes
PNISER	Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
RIMRAP	Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SGRDDP	Stratégie de Gestion Responsable pour Un Développement Durable des Pêches et de l'Economie maritime
SIGPTS	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNFAD	Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation

SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPE	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence B
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence C
SSE	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TADAMOUN	Agence Nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZEP	Zones d'Education Prioritaires
ZES	Zone d'Emménagement Spéciale
ZLECA	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

RESUME ANALYTIQUE

« L'objectif global visé par ce chantier est la redynamisation et la promotion des secteurs économiques porteurs disposant des potentiels de croissance et d'emplois considérables et des avantages comparatifs confirmés. » (Document SCAPP, Volume 2, P 67). Il est composé de huit interventions prioritaires relatives à l'agriculture, l'élevage, le patrimoine halieutique, les ressources minières et pétrolières, l'industrie, le commerce, le tourisme et l'artisanat.

Au niveau de la promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable, il faut distinguer les actions pilotées par le Ministère du Développement Rural et celles pilotées par d'autres acteurs:

- **S'agissant des premières**, elles ont contribué à l'atteinte des résultats suivants : i) Mise en valeur d'une superficie en riz et céréales traditionnelles de 300.145 hectares sur un objectif de 312.913 hectares, soit un taux de réalisation de 96% ; ii) Une production brute estimée à 428.888 tonnes sur un objectif de 487.483 tonnes, soit un taux de réalisation de 88%. La production nette est estimée à environ 282.432 tonnes dont 176.134 tonnes en riz blanc.
- **S'agissant des secondes**, il faut noter : i) le lancement d'une campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse ; ii) tenue à Nouakchott d'un atelier régional sur la restauration des écosystèmes forestiers et pastoraux en Afrique du nord ; iii) l'exploitation de 5.000 hectares pour le maraichage ; iv) la réalisation d'une centaine d'actions agricoles et pastorales dans 4 régions du pays (Assaba, Guidimakha et les 2 Hodhs) par le programme RIMRAP (renforcement institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale), programme de 27M€ (1,1 milliards de MRU) financé par l'Union Européenne ; v) la pose de la 1ère pierre de l'oasis phénicicole pilote de Chinguitty N° 2 ; vi) le lancement à Aioun du programme de sécurité alimentaire, de formation, d'insertion, de renforcement de la résilience et de l'emploi (SAFIRE) supervisé par le ministère de l'emploi, de la jeunesse et des sports sur un financement de l'Union Européenne ; vii) le lancement du RIMDIR (Programme de renforcement des Infrastructures rurales et énergétiques) dans 4 régions (Assaba, Guidimakha et les 2 Hodh), financé par l'Union Européenne pour un montant de 35 M€ (1,4 milliards de MRU) ; viii) la réception d'un centre de formation sur les techniques agricoles à M'Bagne.

Au niveau de l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage, il faut noter, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE 2017- 2025), la réalisation d'actions dans deux domaines : celui de la santé animale et celui de l'amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis.

Au niveau de la préservation du patrimoine marin et l'intégration de la pêche dans l'économie nationale, il faut noter : i) la mise en place d'un programme de suivi régulier des espèces marines d'intérêt économique et/ou biologique ; ii) l'adoption par l'assemblée nationale du projet de loi portant code mauritanien de la pêche continentale et de l'aquaculture qui vient en application de la stratégie nationale de gestion responsable en vue d'un développement durable pour le secteur de la pêche et de l'économie maritime 2015-2019 ; iii) Concernant l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », la cible 14.4 connaît une évolution positive (Indicateur ODD 14.4.1) ; iv) la redynamisation de l'activité du Port de Tanit ; v) la réhabilitation du marché de poisson de Nouakchott se poursuit ; vi) pour le développement la société des Chantiers Navals de Mauritanie, une étude a été menée pour définir des scénarios de développement des activités du chantier naval ; vii) la convention de financement du port du Pk28 au Sud de Nouakchott vient d'être approuvée par l'Assemblée Nationale ; viii) une sélection de candidats pour l'obtention du livret professionnel maritime a été faite pour la sécurisation des titres professionnels des marins, et pour faire face à la falsification ; ix) pour ce qui concerne la promotion d'une croissance pro-pauvre tournée vers les filières à fort potentiel d'emplois et de revenus (ODD8), un plan de gestion et développement de la pêche continentale, domaine d'activités des pêcheurs artisanaux, a été adopté et est en cours de mise en œuvre ; x) concernant la distribution de poisson aux populations nécessiteuses, la SNDP, a déjà mobilisé

les fonds d'investissement nécessaires, et conçu les grandes lignes de son plan d'exécution, pour étendre le réseau de distribution à tous les chefs des Moughataas.

En ce qui concerne l'ODD 8 (Promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable) les résultats que nous venons de mentionner dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et la pêche n'ont pas permis d'améliorer de manière importante le chômage.

Au niveau de la promotion et de la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier : i) en ce qui concerne le secteur du pétrole, de l'énergie et du gaz, la présence d'Exxon Mobil, de Total, de BP et de Shell, au niveau de l'offshore mauritanien et l'intérêt croissant pour d'autres à rejoindre le pays, ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour le secteur pétrolier et place le pays comme une destination privilégiée d'investissement. Ce contexte a permis de diversifier la présence des opérateurs et d'améliorer de manière considérable les termes économiques et contractuels avec les opérateurs ; ii) en ce qui concerne le secteur minier, il a enregistré d'importants progrès marqués par diverses réformes et réalisations visant notamment, l'ouverture du secteur à l'initiative privée, le développement des acquis géologiques, la diversification des ressources minérales, puis le développement et l'encadrement de la petite exploitation minière, et l'exploitation artisanale de l'or. Cette dernière, se développe à une grande vitesse, qui constitue un réel défi pour le Département.

Au niveau de l'impulsion du secteur industriel, des projets d'appui sont actuellement mis en œuvre afin d'améliorer la compétitivité de l'économie du pays, développer une industrie de pointe et l'entrepreneuriat, améliorer les compétences et créer des emplois décents et répondant aux besoins du marché et, enfin, poser les bases d'une croissance diversifiée et durable pour tous.

Au niveau de la promotion du commerce et de la consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés, il faut noter : i) la signature ou la poursuite de la mise en œuvre par la Mauritanie d'accords visant la facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux en vue de promouvoir la production brute et transformée des secteurs de la pêche (poissons, produits transformés frais), de l'agriculture (céréales, légumes, fruits, produits forestiers non ligneux), de l'élevage (viande, lait et produits dérivés, sous-produits de l'élevage), de l'industrie et de l'artisanat ; ii) la mise en place d'un système d'informations commerciales ; iii) l'adoption d'une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité ; iv) le développement du commerce électronique ; et v) la mise en place d'un centre de promotion des Exportations pour la Mauritanie.

Au niveau de la redynamisation et du développement de l'activité touristique, malheureusement peu de projets de grande envergure susceptibles de transformer le secteur ont connu un début de véritable mise en œuvre, faute de financement. Les seules actions réalisées, l'ont été dans le domaine de l'organisation de journées de réflexion et de promotion, ou celui du contrôle et de suivi des établissements touristiques, et des restaurants.

Au niveau de la promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents, il faut noter le lancement du projet de création de la cité de l'artisanat à Chinguitty qui vise à permettre aux artisans de pouvoir exposer leur production toute l'année durant, et l'adoption du projet du décret portant organisation des Journées Nationales de l'Artisanat Mauritanien (JONAM) qui vise la promotion et la valorisation de l'artisanat national en reconnaissance de sa valeur symbolique et de son importance économique et sociale.

INTRODUCTION

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) est la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016-2030. Elle intègre l'Agenda 2030 et les cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La SCAPP est articulée autour de trois leviers stratégiques correspondant à ses objectifs stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. La stratégie est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le premier couvrant la période 2016-2020 est composé de 15 chantiers stratégiques, à mettre en œuvre à travers 59 interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives.

La loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP et le décret n°2019-085 en date du 6 mai 2019 fixent le cadre légal régissant la mise en œuvre de la SCAPP. Le décret initie et consacre la réforme du système de suivi évaluation (SSE) de la SCAPP qui vise à le rendre plus performant, à travers notamment la mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel et de nouveaux mécanismes de reporting dont le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de la SCAPP est le principal produit. Ainsi, neuf Comités de Développement Sectoriels (CDS) ont été mis en place et remplace les 27 Comités Techniques Sectoriels (CTS) chargés précédemment du suivi de la mise en œuvre du CSLP et relevaient chacun d'un ministère ou d'une institution.

Comme proposé par l'étude d'opérationnalisation du Système de Suivi et Evaluation (SSE) de la SCAPP menée en 2018, les nouveaux CDS tiennent compte des chantiers de la SCAPP à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CDS regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par la thématique du chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers. Pour animer les travaux de ces CDS, trois experts ont été placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP (DC-SCAPP) pour appuyer chacun l'élaboration des rapports des CDS du levier dont ils ont la charge et le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO).

Parmi les étapes importantes du processus d'élaboration du RAMO de la SCAPP, figure l'élaboration des Notes Annuelles de Sectorielles de la Mise en Œuvre (NASMO) élaborées par les différents CDS.

Le présent rapport porte sur le CDS 1, « Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs » du levier 1 de la SCAPP.

PROMOTION D'UNE CROISSANCE PLUS DIVERSIFIEE DES SECTEURS PORTEURS

Le premier chantier stratégique (CS) du levier 1 est consacré à la promotion de la diversification et de la transformation économiques, avec pour objectif d'exploiter pleinement le potentiel de croissance de l'économie et diminuer sa vulnérabilité aux chocs exogènes liée à la volatilité des prix des matières premières et aux changements climatiques.

Les interventions programmées dans ce chantier visent, d'une part, à redynamiser et promouvoir des secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi, en particulier la transformation et l'optimisation de chaînes de valeurs afin d'augmenter la valeur ajoutée locale (agriculture, élevage, pêche et industries extractives) et, d'autre part, à exploiter rationnellement le potentiel d'autres secteurs pour l'équilibre de l'économie (industrie, commerce, tourisme et artisanat).

Le bilan en termes de résultats de ce chantier, pour 2019, est présenté ci-après, pour chacune des huit interventions prioritaires qui le composent.

I. PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, COMPETITIVE ET DURABLE

1.1. Objectif

«L'objectif de cette intervention est de jeter les bases de l'intensification et de la diversification des activités agricoles qui tiennent compte des impacts du changement climatique. Elle vise à augmenter le rendement et améliorer la productivité des producteurs agricoles, y compris les exploitations familiales, les femmes et les petits producteurs » (SCAPP 2016 - 2030, Volume 2, P 68), en cohérence avec le Plan National de Développement Agricole – PNDA (2016-2025).

1.2. Réalisations

Le bilan pour 2019 indique la réalisation d'actions et l'atteinte de résultats intermédiaires à différents niveaux dont la mise en œuvre a été pilotée soit par le Ministère du Développement Rural, soit par d'autres acteurs.

A) Actions pilotées par le MDR

La mise en œuvre des actions programmées au cours de cette campagne agricole ont contribué à l'atteinte des résultats résumés ci-dessous :

- Mise en valeur d'une superficie en riz et céréales traditionnelles de 300.145 hectares sur un objectif de 312.913 hectares, soit un taux de réalisation de 96%.
- Une production brute estimée à 428.888 tonnes sur un objectif de 487.483 tonnes, soit un taux de réalisation de 88%. La production nette est estimée à environ 282.432 tonnes dont 176.134 tonnes en riz blanc.

1. Au niveau de l'irrigué

Les superficies mises en valeur en riz ont atteint 62.829 hectares dont 31.047 en campagne hivernale et 31.782 en contre saison chaude, avec un taux de réalisation de 93,7 % par rapport à l'objectif retenu qui était de 67.008 hectares. Ces superficies mises en valeur au cours de cette campagne ont connu une augmentation de 16% par rapport à celles de 2017-2018 qui étaient de 54.116 ha.

La production brute est estimée à **322.590 tonnes**, soit un taux de réalisation de **92.64%** par rapport à l'objectif retenu qui était de **348.206 tonnes** et une augmentation de 10,5% par rapport à la production de la campagne 2017-2018 qui était de 291.963 tonnes.

Le rendement moyen pour cette campagne est estimé à 5,1 T/ha contre un rendement moyen de 5,6 T/ha l'année dernière. Cette régression du rendement moyen est due à la baisse de celui de la campagne hivernale estimé à 4,04 t/ha.

2. Au niveau du pluvial

Les superficies mises en valeur ont atteint **237.316 hectares** avec un taux de réalisation de **97 %** par rapport à l'objectif retenu qui était de **245.905 hectares**. Cette superficie a connu une augmentation de 62% par rapport à la campagne 2017-2018 qui était de 146.925 ha. L'atteinte de cet objectif est essentiellement liée aux importantes précipitations enregistrées au cours de cette campagne par rapport à la campagne précédente.

La production brute en céréales traditionnelles est estimée à **106.298 tonnes**, soit un taux de réalisation de **76%** par rapport à l'objectif retenu de **139.277 tonnes** et une augmentation de **76%** par rapport à la production de la campagne 2017-2018 qui était de 60.364 tonnes.

Autres réalisations :

- Achèvement de travaux de réhabilitation du réseau d'irrigation du périmètre de Fom Gleita sur une superficie de 800 ha ;
- Aménagements pour remise à niveau de quelques périmètres rizicoles au Trarza et au Brakna ;
- Achèvement de travaux de réhabilitation du Casier Pilote de Boghé (779 ha) ;
- Achèvement des travaux d'aménagement de 75 ha à Tenyeder au Trarza ;
- Poursuite des travaux d'aménagement de 3500 ha à R'Kiz ;
- Achèvement des travaux de réhabilitation des barrages de Tachott Touba et Sed El-Ali au Brakna et poursuite des travaux de réhabilitation de barrage Bethinkel au Gorgol ;
- Réalisation des études pour 35 barrages à programmer pour les travaux ;
- Travaux de réhabilitation des barrages (programme annuel) ;
- Conservation et restauration de 1796 ha en (CES/DRS) pour l'extension des superficies cultivées en zones pluviales ;
- Début des travaux sur le réseau de drainage de la zone desservie par l'Aftout Essahli ;
- Début de travaux d'entretien et d'approfondissement du marigot de Laouija sur 43 km permettant l'irrigation de 10 000 ha ;
- Travaux d'entretien annuels de curage et de faucardage des axes hydrauliques ;
- Construction de 45 petits ouvrages hydraulique ;
- Poursuite de mise en œuvre du programme annuel des luttes anti aviaires (terrestres et aériennes) et distribution des moyens de lutte alternative ;
- Poursuite des opérations de prospection des acridiens
- Distribution des produits de lutte contre les autres ennemis des cultures ;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme annuel d'appui aux maraichers en intrant et matériels agricoles (80 000 ML) de grillage et 153,5 T des semences maraichères et 12700 unités de matériel horticole ;
- Poursuite de l'Introduction des cultures fourragères et la réalisation d'un périmètre de 120 ha à N'Beikett Lahwache au Hodh Charghi ;
- Construction et équipement d'une Unité de Conditionnement des dattes et légumes à Atar ;
- Constitution de la Société Toumour Mauritania (STM) ;
- Travaux en cours pour la réalisation de 30 forages équipés en unités d'irrigation ;
- Construction et Equipement du Laboratoire de Patho-Biotechnologie du palmier dattier à Atar ;
- Fourniture et installation de 50 pompes solaires pour équipement des puits ;
- Travaux en cours pour la construction du barrage Seguelil en Adrar et la réhabilitation de barrages (Broude et Toueimirt) ;
- Réalisation de 7 Seuils pour la recharge des nappes dont 6 en Adrar et 1 au Tagant ;
- Acquisition de 451 990 ml de barbelé pour la protection de 205 sites agricoles contre la divagation des animaux ;

- Acquisition et distribution 374,350 tonnes de semences traditionnelles et Acquisition et distribution de 600 charrues ;
- Vaccination de 2 204 325 de petits ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- Vaccination de 1 931 683 de bovins contre la PPCB ;
- Vaccination de 2 582 952 animaux (toutes espèces confondues) contre six autres maladies infectieuses ;
- Construction de 21 parcs de vaccination ;
- Opérationnalisation de deux bureaux de contrôle vétérinaire au port de Nouadhibou et P55 de Nouadhibou ;
- Fourniture de médicament et traitement d'urgence des animaux de 33 627 éleveurs ;
- Insémination de 650 vaches de races locales ;
- Opérationnalisation de la ferme d'insémination artificielle de Sélibaby ;
- Construction de 09 forages pastoraux dont 03 Équipés et 06 le seront avant la fin de l'année ;
- Disponibilisation à des prix subventionnés de 46 294 T d'aliments bétail dont 10 209 T de blé ;
- Equipement de deux laboratoires au niveau du Centre Nationale de Recherche Agronomique et du Développement Agricole (CNRADA) ;
- Construction d'un laboratoire de contrôle et de certification des denrées alimentaires d'origine animale ;
- Formation de 24 techniciens à l'ENFVA dans les domaines du développement rural
- Réalisation des passages de l'Enquête auprès des Ménages et exploitants Agricoles (EMEA) pour l'évaluation des superficies emblavées et l'estimation des rendements ;
- Elaboration et validation du système de suivi-évaluation ;
- Mise en place d'un système d'information sur le suivi des prix de produits agricoles et animaux ;
- Ouverture de la campagne agricole 2019-2020, dans la région de Sélibaby, campagne au cours de laquelle quelque 5.000 hectares seront exploités pour le maraichage en Mauritanie. Les superficies à cultiver relèvent des secteurs de l'irrigué, de la décrue et des oasis sur toute l'étendue du territoire mauritanien ;
- Pose de la 1ère pierre de l'oasis phénicicole pilote de Chinguitty N° 2 dans le cadre d'un programme global visant la culture et l'aménagement de deux mille hectares (2000 ha) dont trois cents (300) doivent commencer au début de la prochaine année.

B) Actions pilotées par d'autres acteurs

En 2019, des actions pilotées par d'autres acteurs que le MDR ont contribué à la réalisation des objectifs de la SCAPP visant « **la promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable** ». Il s'agit des actions suivantes :

- Lancement d'une campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse après la dernière saison des pluies, avec un plan d'action détaillé. Le plan gouvernemental de protection des pâturages piloté par les ministères de l'Environnement et du Développement rural, comporte, cette année, 4 volets dont la réalisation de 300 kilomètres de nouveaux pare-feux et l'amélioration de l'état de 10.450 anciens pare-feux. Il prévoit aussi la sensibilisation des citoyens autour de la nécessité de préservation du couvert végétal par les moyens appropriés, la coordination, le suivi et le contrôle des activités programmées.
- Tenue à Nouakchott d'un atelier régional sur la restauration des écosystèmes forestiers et pastoraux en Afrique du nord dont il est attendu des résultats permettant de définir les potentialités des écosystèmes forestiers et pastoraux, les méthodes scientifiques et techniques de leur restauration, de leur exploitation et de leur valorisation ainsi que la définition des acquis et des insuffisances du cadre stratégique, juridique, organisationnel et institutionnel actuel en plus de celui de la coopération régionale.
- Le RIMRAP (renforcement institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale), programme de 27M€ (1,1 milliards de MRU) financé par l'Union Européenne, a réalisé une centaine d'actions agricoles et pastorales dans 4 régions du pays (Assaba, Guidimakha et les 2 Hodhs). Ces actions représentent pour 2019 un montant d'environ 4 M€. Ce sont essentiellement des micros barrages, des parcs à vaccination, des jardins maraîchers, des mini laiteries, des formations. L'oasis comprend 30 hectares englobant 2400 plants de palmiers qui seront plantés au profit de 180 familles avec la priorité donnée aux franges les plus pauvres.

- Lancement à Aioun du programme de sécurité alimentaire de formation, d'insertion, de renforcement de la résilience et de l'emploi (SAFIRE) supervisé par le ministère de l'emploi, de la jeunesse et des sports sur un financement de l'Union Européenne (10 M Euros, 400 M MRU). Ce qui intervient dans les communes d'Aioun, Tintane, Ain Farba et Agharghar a pour objectif l'augmentation du niveau d'insertion sociale à travers l'appui à la formation professionnelle, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la promotion des complémentarités économiques et sociales entre territoires urbains et ruraux et les opportunités liées aux dynamiques migratoires.
- Le programme SAFIRE intervient également dans le Hodh Echargui (4 C), le Gorgol (6 C), le Guidimakha (1C), le Brakna (11 C), le Trarza (1C) et Nouakchott (7 Moughataas).
- Le lancement du RIMDIR (Programme de renforcement des Infrastructures rurales et énergétiques) dans 4 régions (Assaba, Guidimakha et les 2 Hodh), financé par l'Union Européenne pour un montant de 35 M€ (1,4 milliards de MRU). Les infrastructures rurales (élevage et agriculture, désenclavement) vont contribuer à atteindre les objectifs présidentiels d'irrigation des terres et de constructions de micro barrages notamment. Par ailleurs, les investissements vont contribuer à augmenter les rendements agricoles et à générer des ressources financières à travers des infrastructures productives (mini laiteries par exemple). Enfin, les infrastructures énergétiques (8 M€ sur les 35 + 4 M€ apportés par l'AFD) permettront d'opérationnaliser les activités de conservation et transformation. En 2019, le RIMDIR est déjà intervenu sur une dizaine de sites de micro barrages.
- Réception d'un centre de formation sur les techniques agricoles à M'Bagne dont l'objet est l'appui des capacités des agriculteurs et des éleveurs dans le domaine du développement agricole et pastoral.

1.3. Financement

Les projets agricoles mis en œuvre en 2019 avec les montants sont présentés ci-dessous :

Tableau 1 : Montants alloués pour l'exercice 2019

Projets et programmes	Bailleurs	Nature de financement	Montant alloué en 2019 (MRU)
Projet de Développement d'une Résilience face à la Récurrence de l'Insécurité Alimentaire en Mauritanie (PDIANSM)	BID	Prêt	28 570 000
	BID-Istisnaa	Prêt	45 880 000
Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)	BAD-FAD	Don	130 000 000
Projet de lutte contre la Pauvreté dans l'Afrot Sud et le Karakoro II (PASK II).	FEM	Don	20 000 000
		Don	55 200 000
	FIDA	Prêt	53 450 000
Projet d'Appui Régional à l'Initiatif d'Irrigation au Sahel (PARIIS)	BM-IDA	Quasi-don	154 000 000
Projet de Développement des Filières Inclusives (PRODFI)	FIDA	Don	172 500 000
Projet d'Aménagement de la cuvette orientale de lac de R'kiz	FSD	Prêt	172 100 000
Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Fleuve Sénégal (PGIRE II)	IDA-BM	Quasi-don	100 000 000
Mise en place d'un système de catalogage pour l'usage des terrains dans la wilaya du Brakna	AECID	Don	16 400 000
Extension et réhabilitation du Canal Koundi	FSD	Prêt	75 000 000
Renforcement institutionnel en Mauritanie vers la résilience agricole et pastorale (RIMRAP)	UE-11°FED	Don	131 430 000
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel	BM-IDA	Don	400 000 000
Total			1 554 530 000

Les projets sont détaillés ci-après :

Projet	Sous secteur	Objectifs	Période	Source de Financement et montant
Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS)	Agriculture/Elevage	Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations des zones ciblées/Accroître, sur une base durable, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques en Mauritanie.	2015-2021	BAD 553.94 mru
Programme de Développement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire en Mauritanie au Sahel (PDRIANSM)	Agriculture/Elevage	Conjurer l'impact de la sécheresse et la famine qui accablent les populations s'une part et permettre le retour de l'essor économique et social en assurant les moyens de subsistance de la population rurale qu'il cible, de développer ses capacités d'adaptation aux changements climatiques et d'aider les décideurs d'avoir les informations nécessaires pour gérer les crises alimentaires d'autre part.	2014-2020	BID
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)	Elevage	Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des 6 pays Sahéliens et améliorer la capacité des gouvernements de ces pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crise pastorale ou d'urgence éligibles	2016-2021	BM
Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	Agriculture	Améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et d'accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les six pays membres de cette initiative dite 2iS.	2018-2024	BM

Projet de Gestion Intégré des Ressources Eau (PGIRE II)	Agriculture	Renforcer l'intégration régionale entre les pays riverains du Bassin du fleuve Sénégal à travers l'OMVS pour le développement des usages à buts multiples des ressources en eau du bassin du fleuve Sénégal et d'impulser la croissance et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés.	2014-2021	BM
Amélioration de la résilience agropastorale à travers l'amélioration des rendements des ovins et caprins (ARARCOG)	Elevage	Promotion de la pratique de l'élevage du petit bétail, notamment les caprins et les ovins	2019-2021	Espagne
Projet de mise en place d'un système de catalogage pour l'usage des terres dans la wilaya du Brakna	Agriculture	Réalisation d'un plan d'aménagement et d'une carte cadastrale		
Projet de développement des filières inclusives (PRODEFI)	Agriculture/Elevage	Améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres dans ses zones d'intervention. Son objectif spécifique est d'inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières rémunératrices et résilientes.		
Projet de Lutte Contre la Pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II)	Agriculture	Contribuer à construire, dans la zone du Projet, un tissu économique et social basé sur la valorisation des ressources naturelles qui soit durable, et inclusif des ménages ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, par: (i) la restauration des sols, la mobilisation et le contrôle des eaux de surface; (ii) des systèmes durables et efficaces d'agriculture, d'élevage et de valorisation des ressources sylvo-pastorales; (iii) la mise en place d'un « partenariat local », orienté vers la réduction de la pauvreté, et dont les populations cibles seront des acteurs à part entière.		

Etude d'aménagement Infrastructures hydrauliques générales Koundi 1 à 5	Agriculture	Mettre en place les conditions pour l'exploitation rationnelle de la zone du Koundi 1 à 5
Projet d'Aménagement de la cuvette orientale du Lac R'Kiz	Agriculture	Aménagement d'un périmètre hydro-agricole de 2400 ha
PDRI-Elevage	Elevage	Appui à la promotion de l'élevage
PDRI- Protection des Végétaux	Agriculture	Appui à la protection des végétaux
PDRI-Développement des Filières et du Conseil Agricole	Agriculture	Appui au développement de filières agricoles
PDRI-Infrastructures et Aménagement Rural	Agriculture	Appui à l'aménagement rural
Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP)	Agriculture/Elevage	Ambition de fédérer l'ensemble des acteurs du secteur tout en renforçant les structures de l'Etat, tant au niveau central que régional dans un objectif global d'amélioration de la résilience des populations les plus vulnérables.
RIMDIR	Agriculture	Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures productives et énergétiques des populations les plus vulnérables

Le PIP avait programmé en 2019 pour l'agriculture et le génie rural (non compris l'hydraulique villageoise dont les actions sont répertoriées dans le bilan du CDS 3) un budget de 2252,19 M.MRU (voir annexe 2).

En perspective, un certain nombre d'accords de financement portant sur le développement rural permettront la réalisation d'actions dans le secteur ; ainsi :

- La Mauritanie et l'Union européenne ont signé mercredi, 23 octobre 2019, à Nouakchott, un protocole d'accord sur la mise en œuvre de la deuxième phase du programme de l'alliance mauritanienne contre les changements climatiques (AMCC+) qui consiste à soutenir toutes les initiatives d'adaptation aux changements climatiques, en renforçant la coordination et le suivi des enjeux associés à ces changements, en adoptant surtout de bonnes pratiques d'adaptation et de gestion durable des systèmes agropastoraux existant dans les cinq Wilayas du littoral sahélo-saharien: Trarza, Brakna, Gorgol, Kaédi, Guidimagha et Assaba. Une enveloppe globale de 6 millions d'euros, soit 250 millions MRU a été consacrée pour la seconde phase sur une période de quatre ans (2019/2022).
- Un autre programme financé par l'Union Européenne a été signé avec le Gouvernement en 2019 afin de poursuivre les actions du RIMRAP (400 M.MRU en 2019) et du RIMDIR. Il s'agit du RIMFIL, programme d'appui aux filières agricoles et pastorales productives, pour un montant de 18 M€ (725 millions de MRU). Il permettra à la Mauritanie de mettre en valeur ses filières porteuses (Lait, cultures de décrue) mais également de promouvoir les filières, notamment locales, qui pourraient générer d'autres revenus ou être labellisées.
- Signature et lancement du PACAO (programme d'appui à la compétitivité en Afrique de l'Ouest), financé par l'Union Européenne pour un montant de 4 M€ (161 millions de MRU) dans le Programme Indication Régionale du 11^e FED, destiné à améliorer la performance et la croissance des

chaînes de valeurs ciblées : volaille (Nouakchott), cuirs & peaux (Nouakchott) et gomme arabique (Guidimakha & Assaba) en soutenant les associations professionnelles et les acteurs principaux

- Signature d'une convention de financement entre la Mauritanie et la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC) portant sur une enveloppe de 600 millions dollars américains, soit l'équivalent de 22 milliards MRU. Ce financement sera accordé sur une période de cinq ans à partir de 2020, soit une moyenne annuelle de 120 millions de dollars et servira, entre autres au renforcement de capacités permettant l'amélioration de l'agriculture.
- Signature entre la Mauritanie et le groupe de la Banque Islamique de Développement d'une convention de financement du projet d'appui à la transformation agricole en Mauritanie dont le coût est de 52,92 millions d'euros et dans le financement duquel contribuent le gouvernement mauritanien et la Banque Africaine de Développement. Le projet a pour but d'élever le niveau de production des petits agriculteurs et la commercialisation de leurs produits à travers l'obtention d'intrants et la facilitation de l'accès aux marchés grâce à l'appui à la chaîne de production agricole (Production, conservation, commercialisation etc...).

Le Budget d'investissement consolidé pour l'année 2020 atteint 31,507 milliards d'ouguiyas pour un total de 281 projets, soit une hausse de 3,472 milliards d'ouguiyas en valeur absolue et 12,38% en valeur relative, **dont le secteur du développement rural** considéré comme l'une des sources de diversification durable de l'économie nationale, **reçoit une allocation de 3,87 milliards d'ouguiyas, soit 12,30% du total des investissements pour 2020**. Ces financements seront consacrés pour l'essentiel à la consolidation et à l'intensification des activités engagées, au renforcement de la résilience face à l'insécurité alimentaire, aux aléas climatiques par la réalisation d'un programme d'aménagements agricoles et de constructions de nouveaux barrages dans le cadre du PDRI-Aménagement rural.

1.4. Défis et contraintes

Au niveau de la promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable, les superficies mises en valeur ont augmenté, aussi bien pour l'agriculture irriguée que pour les cultures pluviales. Mais les défis majeurs sont l'entretien et l'usage efficace des infrastructures, pour les deux catégories de cultures, les variations de la pluviométrie pour les cultures pluviales, et la rentabilité des produits.

En ce qui concerne l'ODD 2, les actions mentionnées ci-dessus n'ont pas permis d'éviter l'augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire en Mauritanie.

1.5. Perspectives

➤ **Au niveau du secteur agricole en général**

Un des objectifs fixés par la SCAPP consiste en la satisfaction des besoins nationaux et l'amélioration des revenus des travailleurs agricoles en donnant notamment la priorité à l'accélération des programmes de l'agriculture irriguée. De même, la couverture des besoins en produits à forte demande locale sera élevée à 114% pour le riz, 6 % pour le blé, 42 % pour les produits maraichers, les importations des produits agricoles connaîtront une nette diminution et un excédent de la production en riz de 27582 tonnes sera exporté.

En premier lieu, il importe de mentionner que le secteur agricole employait environ 109.800 personnes en 2017, soit 16,2% de l'emploi total, selon les résultats de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) réalisée par l'ONS.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des superficies cultivées et de la production brute de céréales pour les quatre dernières saisons agricoles dont les trois dernières sont couvertes par la période de mise en œuvre du premier plan d'action de la SCAPP.

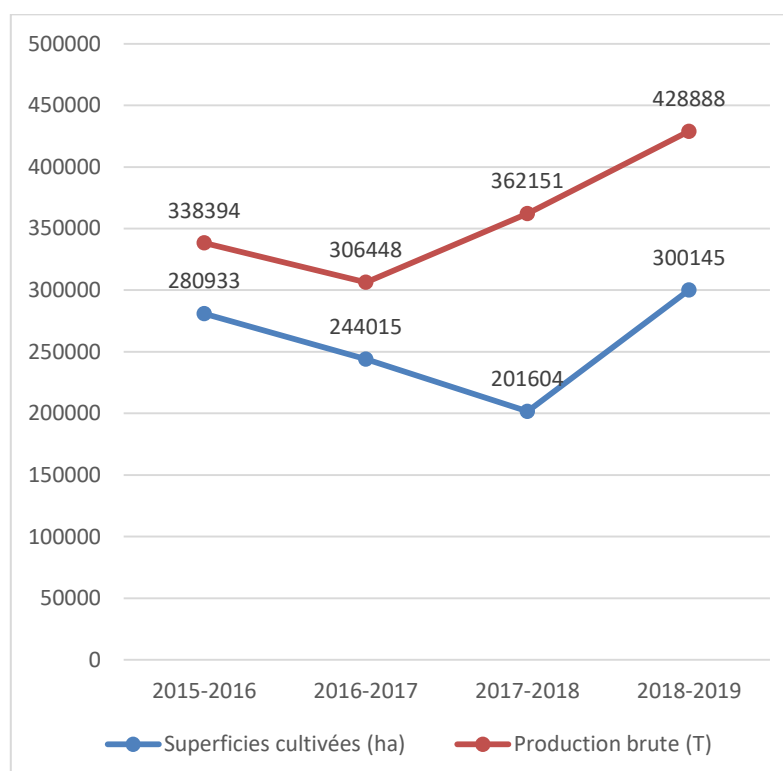
TABEAU 2: SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTION BRUTE DE CEREALES

Années	Superficies cultivées (ha)	Production brute (T)	Superficies Irriguées Riz (ha)	Production Riz (T)
2015-2016	280 933	338 394	44 753	221 782
2016-2017	244 015	306 448	36 584	207 339
2017-2018	201 604	362 151	54 116	300 694
2018-2019	300 145	428 888	62 829	322 590

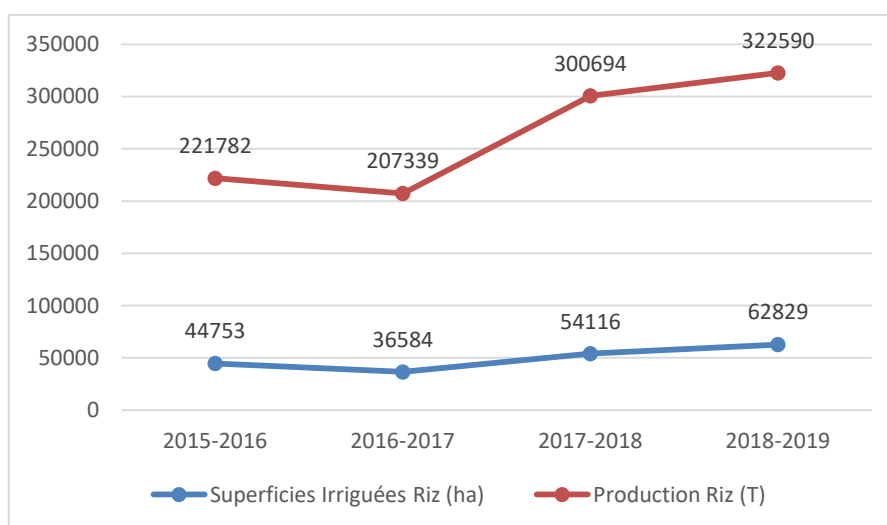
Source : MDR

Les surfaces irriguées emblavées en culture de riz au cours de la saison agricole 2018-2019 ont atteint 62 829 ha, soit en proportion 91,3% de la cible 2020 établie à 68.804 hectares (hivernage et contre saison). L'effort devrait donc être maintenu pour que les 6000 ha restant puissent être emblavées, en fin de période des deux prochaines saisons (2019-2020 et 2020-2021), en sus des réalisations actuelles. Ce qui est à la portée du secteur dès lors que la progression sur les trois dernières années a été en moyenne de 6 025 ha par an.

En termes de production, celle du riz a atteint 322 590 T au cours de la saison 2018-2019 alors que la cible 2020 est fixée 366.000 tonnes pour le riz paddy, soit un volume supplémentaire de 43 410 T à produire au cours de la saison agricole 2020-2021, à comparer avec la progression moyenne annuelle de 33 600 T enregistrée au cours des trois dernières saisons. Les cibles fixées dans ce domaine seront très probablement atteintes comme il ressort de l'examen des graphiques ci-dessous montrant une tendance, bien que sur courte période, à l'amélioration sensible des superficies et productions brutes.

GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTIONS BRUTES DE CEREALES

GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTIONS BRUTES DE RIZ



Source : MDR

Le rendement du riz est estimé à 5,1 tonne/hectare au cours de la campagne écoulée 2018-2019, en régression par rapport à l'année précédente dont le rendement avait atteint 5,6 T/ha, tiré à la baisse par celui de la campagne hivernale estimé à 4,04 t/ha. La cible étant fixée par la SCAPP à 5,3 t/ha, il y a lieu de maintenir l'effort d'amélioration du rendement moyen, la saison 2017-2018 ayant donné lieu à de bonnes récoltes en riz.

En ce qui concerne le taux de couverture des besoins en riz blanc, il se situe à 71,6%, à comparer avec la cible 2020, fixée à 114%, qui ne sera probablement pas atteinte dans les 3 années restantes de la période du plan d'action. En fait, au niveau de toutes les céréales prises ensemble, le taux de couverture des besoins par la production nationale est en moyenne de 34% ces dernières années et ne semble pas pouvoir s'améliorer de sitôt. Concomitamment, les importations de céréales sont en nette augmentation, à l'inverse de l'objectif de diminution de ces importations.

➤ Au niveau de l'irrigué

L'agriculture irriguée a connu, au cours des dernières campagnes, une grande affluence suite aux réalisations du gouvernement dans ce domaine qui ont encouragé les acteurs à investir dans ce domaine. Ce qui a permis une augmentation importante des superficies mises en valeur annuellement. Pour maintenir cette évolution positive, les activités mises en œuvre annuellement seront d'avantage renforcées. Parmi ces activités, on peut citer :

- « La poursuite des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres agricoles, de l'entretien et de la maintenance des axes hydrauliques pour améliorer l'hydraulicité de ces axes et le désenclavement des zones de production agricole ;
- L'approvisionnement des marchés en intrants agricoles (engrais et herbicides) à des prix subventionnés à hauteur de 50% pour les coopératives villageoises et 40% pour les producteurs privés ;
- La mise en œuvre de lutte intégrée contre les oiseaux granivores à travers la lutte alternative et le traitement terrestre et aérien ;
- La poursuite de l'octroi des besoins en financement de campagne par le Crédit Agricole de Mauritanie (CAM) pour les agriculteurs éligibles et l'exclusion de ceux en impayés de tout nouveau financement et de toutes les facilités relatives aux subventions des intrants agricoles (engrais et herbicides) ;
- La poursuite des mesures de protection de notre production en riz pour faciliter son écoulement sur le marché national et ce à travers la sur-taxation du riz importé. » (Bilan MDR de la campagne agricole 2018-2019, et le programme de la campagne agricole 2019-2020, P 3).

➤ Au niveau du pluvial

Une attention particulière est accordée à l'agriculture pluviale à travers plusieurs études réalisées pour la construction, la réhabilitation et la remise en état des barrages, pour la maîtrise des eaux de surface et l'alimentation des nappes souterraines dans l'objectif d'augmenter les superficies mises en valeur.

En vue de créer les conditions favorables à la production, le Département envisage la poursuite des efforts relatifs à :

- « La réhabilitation des barrages, digues et diguettes et la réalisation de seuils en gabion ;
- La protection des cultures contre la divagation des animaux par la mise en place de fils en barbelé et de grillages ;
 - Appui en semences traditionnelles (Sorgho, Mil, Maïs, Niébé) ;
 - Appui en matériel de labour et de semis ;
 - Distribution des produits de lutte contre les sautereaux et la sésamie et la formation des agriculteurs sur leur utilisation. » (Bilan MDR de la campagne agricole 2018-2019, et le programme de la campagne agricole 2019-2020, P 4).

Les objectifs ci-dessus, aussi bien pour l'irrigué que pour le pluvial, sont programmés sur la base des prévisions du Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA 2016-2025) et leur atteinte reste tributaire du niveau de la pluviométrie et des autres données climatologiques.

Il faut souligner l'appui qui s'adresse, indistinctement, aussi bien aux secteurs de l'agriculture pluviale et irriguée, qu'à celui de l'élevage. Il s'agit de :

- Le **RIMDIR**, qui doit renforcer les infrastructures rurales de production : 27 M€ (1.105 M.MRU) pour les infrastructures productives « directes » + 8M€ (UE) complétés par 4 M€ (AFD) pour les infrastructures énergétiques (donc 12 M€ = 491 M. MRU). Ce programme a démarré en 2019 et se termine en 2023.
- Le **RIMFIL** qui doit directement travailler sur les filières de production (Lait, maraîchage, filières diverses locales). La convention a été signée en juin 2019 mais le démarrage des activités devrait se faire début 2020 jusqu'en 2024. Sont montant est de 18M€ (737 M. MRU).
- Le **WACOM**, qui doit travailler directement sur la compétitivité des filières de production (peaux & cuir, maraîchage, gomme arabique). D'un montant de 4 M€ (164 M MRU), il a démarré cette année (2019) pour une durée de 4 ans aussi.

Pour le RIMDIR et le RIMFIL, une partie importante du financement est également réservée à la formation des acteurs et à l'accompagnement des politiques de l'Etat.

1.6. Recommandations

Les solutions aux défis mentionnés plus haut pourraient êtres : i) la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines chargées de l'utilisation et de l'entretien des infrastructures, mais aussi de celles chargées de leur programmation et de leur suivi ; ii) la solution des problèmes de propriété foncière pour garantir la stabilité aux exploitants ; iii) la protection raisonnable du marché national face à la concurrence des produits importés, notamment ceux qui sont subventionnés par les gouvernements de leurs pays d'origine ; iii) le maintien dans la durée et le renforcement des mesures permettant le financement des couts d'exploitation et l'accès aux intrants, à des prix raisonnables ; IV) des mesures pour éviter les pratiques favorisant les changements climatiques

II. ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

2.1. Objectifs

«L'objectif de l'intervention dans le secteur de l'élevage, d'ici 2020, est d'asseoir, tout en tenant compte des impacts du changement climatique, les bases de l'intégration de ce secteur à l'économie à travers l'augmentation de la production de ses filières, la valorisation de ses produits, l'amélioration du revenu de ses producteurs et des opportunités d'emploi qu'il génère.» (Document SCAPP, Volume 2, P 70). La mise en œuvre de l'intervention est l'objet d'un Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2017- 2025), en phase avec les orientations de la SCAPP.

2.2. Réalisations

Dans le cadre des orientations stratégiques évoquées ci-dessus, le bilan 2019 établi par le Ministère du Développement Rural, souligne la mise en œuvre d'actions dans deux domaines :

- **Santé animale**
- **Amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis**

2.3. Financement

Le PIP avait programmé pour le secteur de l'élevage un budget de 657,33 M.MRU pour 2019. Les financements réalisés sont rapportés dans la partie relative au développement rural, en général, plus haut.

2.4. Défis et contraintes

Au niveau de l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage, des actions ont permis des progrès aussi bien au niveau de l'amélioration de la santé animale, qu'à celui de la création d'infrastructures de production et de transformation. Les défis sont les mêmes que ceux mentionnés pour l'agriculture.

2.5. Perspectives

Dans le domaine de l'élevage, les perspectives sont la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2017- 2025) en intensifiant la mise en œuvre des actions dans les domaines de la santé animale, de l'amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis.

2.6. Recommandations

Les recommandations sont les mêmes que celles mentionnées pour l'agriculture.

III. PRESERVATION DU PATRIMOINE MARIN ET INTEGRATION DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

3.1. Objectifs

S'agissant de l'intervention prioritaire relative à la préservation du patrimoine halieutique et l'intégration de la pêche, du CDS 1 de la SCAPP, elle a été déclinée en axes d'intervention dans le plan d'action 2016-2020 dont il s'agit de faire, ici, le bilan de la mise en œuvre en 2019 par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime. Ces interventions sont encadrées par la Stratégie de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie maritime (SGRDDP) pour 2015-2019.

3.2. Réalisations

➤ Préserver la ressource et son environnement

A travers cet axe d'intervention les résultats visés par la SCAPP sont l'amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche, la préservation et la conservation de la ressource, l'intégration du secteur à l'économie nationale, la gestion des risques environnementaux (ODD15), la préservation de la biodiversité marine et côtière, la réduction des risques de catastrophes, la promotion d'une croissance prospère tournée vers les filières à fort potentiel d'emplois et de revenus (ODD8) et l'instauration effective d'un cadre d'incitation favorable à l'investissement privé.

Pour ce qui concerne la préservation, la conservation de la ressource et la gestion des risques environnementaux (ODD 15), une série de lois et de décrets adoptés entre 2015 et 2017 par le gouvernement visant ces résultats ont continué à être mis en œuvre en 2019 pour assurer l'atteinte de ces résultats. Pour le bilan 2019, les actions menées sont les suivantes :

- Dans le cadre d'une exploitation durable des ressources halieutiques, l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) a mis en place un programme de suivi régulier des espèces marines d'intérêt économique et/ou biologique. Ce programme consiste à la couverture de la zone d'exploitation par des campagnes des navires de recherche et l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêche. Ce programme permet un suivi dynamique de l'état de la ressource et sert notamment à délimiter les zones de concentration des espèces vulnérables comme les juvéniles. Cette nouvelle approche a permis, récemment, le réaménagement de la pêcherie pélagique côtière, la redéfinition des zones appropriées de pêche et la fermeture définitive de la pêche des concombres de mer.
- L'environnement marin et côtier a fait l'objet de plusieurs activités ces derniers mois par la signature d'un protocole avec le Parc National de Diawling pour le suivi du milieu et la caractérisation de certains sites vulnérables de cette Aire Marine Protégée. Le Protocole avec le Bang d'Arguin est en activité depuis plusieurs années.
- En outre l'IMROP vient de réceptionner le navire de recherche AMRIGUE qui était en réparation après une longue période d'arrêt. Les principaux laboratoires de chimie, de biologie et d'environnement sont en cours de réfection, la réception est prévue en février prochain. Cette réhabilitation des laboratoires permettra de renforcer les outils d'analyse et de la recherche.
- Concernant la Surveillance des pêches un redéploiement des unités de la Garde Côtes Mauritanienne a été effectué le long du littoral pour assurer une surveillance de proximité, suivre les activités de pêche, les débarquements pour la centralisation des quantités pêchées dans le cadre du suivi des quotas de pêche. Les unités de surveillance seront renforcées par le navire hauturier qui vient de finaliser les travaux de carénage.
- Pour le suivi des activités de captures navires en temps réel, le journal électronique de pêche (JEP) est devenu opérationnel et la quasi-totalité de la flotte hauturière est équipée de balise pour la transmission automatique des données.
- Adoption par l'assemblée nationale du projet de loi portant code mauritanien de la pêche continentale et de l'aquaculture qui vient en application de la stratégie nationale de gestion responsable en vue d'un développement durable pour le secteur de la pêche et de l'économie maritime 2015-2019. La pêche continentale est pratiquée dans huit wilayas du pays et plus de 470 sites de pêche sur plus de 25

plans d'eau ont été recensés et leur production dépasse 23 000 tonnes à même d'assurer 21000 opportunités d'emploi.

- Réunion du conseil d'administration du Fonds fiduciaire pour le Banc d'Arguin et la Biodiversité Côtière et Marine (BACoMaB) qui est un mécanisme de financement durable créé pour soutenir les efforts du Gouvernement en matière de conservation de la biodiversité et de développement des zones bénéficiaires en Mauritanie. Les fonds du BACoMaB proviennent de l'Etat Mauritanien, de la Coopération Allemande (KfW), de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Fondation MAVIA, du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et de l'Union Européenne. Le conseil d'administration vient d'approuver le programme de subventions au profit des Aires Marines Protégées en Mauritanie pour l'année 2020 pour un montant total de 460.000 € au bénéfice des activités de surveillance, de restauration écologique et conservation de la biodiversité marine et côtière du Parc National du Banc d'Arguin, du Parc National du Diawling et du Programme de Conservation du Phoque Moine. En outre, le BACoMaB et l'Agence Française de Développement ont signé une convention de financement d'un montant total de 5 millions d'Euros destinés à renforcer le fonds de dotation du BACoMaB (4.8 millions) et de réaliser une étude sur la faisabilité de nouvelles aires marines protégées en Mauritanie (0.2 millions).
- Concernant l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », la cible 14.4 connaît une évolution positive (Indicateur ODD 14.4.1). Il s'agit de la cible ODD : « D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ». On note, cependant, une légère tendance à l'acidification dans la baie de Nouadhibou, même si elle semble encore supporter les effets de la pollution tropicale. » (Revue Nationale Volontaire Mauritanie, P 74). Quant à la cible ODD 14.5 « D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles », la surface des aires marines protégées, est passée de 5,4 % de la surface totale en 2015 à plus de 12% en 2019 (Indicateur ODD 14.5.1).

➤ **Intégration du secteur à l'économie nationale :**

- Concernant la redynamisation de l'activité du Port de Tanit, des améliorations du plan de lotissement existant ont été opérées dans le cadre d'un nouveau plan approuvé par le Conseil des Ministres. Ces améliorations ont permis de libérer une partie de la zone sud du Port soumise aux risques d'érosion et d'élargir les voies pour faciliter l'accès au Port. De même une zone résidentielle permettant de recaser les opérateurs de pêche a été créée.
- De plus, les efforts menés jusqu'ici par le Département ont permis de booster les activités de pêche au niveau du port. Ainsi, les débarquements sont passés de 130 tonnes en moyenne pour les mois d'août et septembre 2019 à plus de 7.000 tonnes actuellement. Le nombre de navire visitant le port connaît une amélioration en progression, on compte 27 navires côtiers et 846 embarcations environ tous débarquant à Tanit.
- De même plus de 300 opérateurs qui étaient en activité dans des campements de pêche situés entre Nouakchott et Nouamghar ont été installés provisoirement par la Direction du Port en attente de leur installation définitive dans la zone résidentielle qui vient d'être créée.
- Marché de Poisson de Nouakchott : la réhabilitation du marché de Poisson de Nouakchott se poursuit pour faire face à la demande de plus en plus importante des débarquements. Le financement de ces travaux est assuré par la Banque Mondiale à travers le Projet PRAO.
- Port de N'Diogo : poursuite des travaux de construction d'un port de pêche, de commerce et de marine en eau profonde ; Ces investissements dans les infrastructures de débarquement auront un effet incitatif pour l'investissement privé, en général, car elles sont l'une des conditions essentielles pour l'exercice de leurs activités. Toute la question est de savoir quelles mesures supplémentaires prendre pour mettre le privé national sur un pied d'égalité avec le privé étranger, mieux doté en ressources d'investissements et en personnels qualifiés.
- **Pour le développement la société des Chantiers Navals de Mauritanie**, une étude a été menée pour définir des scénarios de développement des activités du chantier naval suite à la communication en

Conseil des Ministres présentée le 19 décembre 2019 et qui a préconisé un ensemble de scénarios pour son développement. A cet effet, un comité interministériel est à pied d'œuvre pour étudier la situation financière et patrimoniale de la société en vue d'analyser ces scénarios et faire des propositions pour le développement futur de la société et son expansion.

- En ce qui concerne le Port du PK 28, et dans le cadre du développement des infrastructures de débarquement, la convention de financement du port du Pk28 au Sud de Nouakchott vient d'être approuvée par l'Assemblée Nationale.
- **Pour la sécurisation des titres professionnels des marins**, et pour faire face à la falsification, une opération distribution des nouveaux livrets maritimes sécurisés répondant aux normes internationales a été présidée par le Ministre le 15 janvier à Nouadhibou. A cet effet, la sélection, qui a été menée à la lumière des contrôles statutaires, a abouti à 6.223 candidats à l'obtention du livret professionnel maritime.
- **Pour ce qui concerne la promotion d'une croissance pro-pauvre** tournée vers les filières à fort potentiel d'emplois et de revenus (ODD8), un plan de gestion et développement de la pêche continentale, domaine d'activités des pêcheurs artisanaux, a été adopté et est en cours de mise en œuvre et aurait eu pour résultats l'augmentation du potentiel de production de poissons des mares et du fleuve, et la création de plusieurs milliers d'emplois en milieu rural. Ainsi le gouvernement a adopté le 19/09/2019 un projet de loi portant Code de la Pêche dans les eaux Continentales et de l'Aquaculture qui vise la valorisation du potentiel que recèle ledit sous-secteur en permettant de créer d'importantes opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes, contribuant efficacement à la lutte contre la pauvreté, la malnutrition et la migration des populations du terroir vers les centres urbains.
- Pour développer les outils de production de la **pêche artisanale**, le chantier naval national construit des navires avec une conception et expertise totalement nationale à un rythme de quatre à cinq navires par mois, et la construction d'un autre type de navire destiné à la pêche côtière pélagique est déjà à un stade avancé. Les Chantiers Navals comptent également développer, dans le cadre de leur politique commerciale, un service après-vente, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'entretien-réparation des embarcations pouvant, à terme, permettre de réaliser le carénage de la flotte.
- **Concernant la distribution de poisson** aux populations nécessiteuses, la SNDP, a déjà mobilisé les fonds d'investissement nécessaires, et conçu les grandes lignes de son plan d'exécution, pour étendre le réseau de distribution à tous les chefs des Moughataas non encore approvisionnées en poisson au prix subventionné, conformément au plan d'actions du Gouvernement. Ainsi, quatre nouveaux centres de distribution seront ouverts, avant juillet 2020. Il s'agit de Djiguenni, Kankossa, Maghtaa Lehjar et R'kiz. Certains équipements ont été déjà réceptionnés notamment un camion frigorifique d'une capacité de 40 tonnes pour assurer l'acheminement des produits dans des conditions d'hygiène et de salubrité satisfaisantes
- **En ce qui concerne l'ODD 8** (Promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable) les résultats que nous venons de mentionner n'ont pas permis d'améliorer de manière importante le chômage. Malgré les politiques publiques volontaristes, le chômage n'a reculé que modestement, justifiant l'adoption par le Gouvernement d'une Stratégie Nationale pour l'Emploi couvrant la période 2019-2030.

➤ Révision des Accords de pêche :

- **Concernant l'accord de partenariat avec l'Union Européenne**, les deux parties ont déjà mené trois tours de négociations pour le renouvellement de l'accord de pêche RIM-UE, le quatrième tour est prévu au mois de février 2020. Il est envisagé de signer le nouvel accord avant le mois juin 2020 pour laisser le temps aux instances législatives des deux parties pour son approbation.
- **Quant à l'accord de pêche RIM – Sénégal**, ce protocole a été prorogé d'un an à la demande de la partie sénégalaise lors de la visite du Ministre Sénégalais de la pêche effectuée, du 01 au 03 décembre 2019. Cette prolongation est assortie des conditions suivantes : i) l'engagement de la partie sénégalaise de prendre les mesures appropriées pour une révision des procédures de contrôle et le respect des dispositions du protocole ; ii) le paiement des redevances du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2020 ; iii) l'annulation des amendes mineures et qui ne sont pas liées à la préservation de la ressource.

➤ **Données Socioéconomique du secteur**

Par rapport à la consolidation des données statistiques du secteur pour l'année 2019 : la production globale de la pêche pour l'année 2019 a déjà atteint 1.210.729 tonnes dont 53% capturé dans le cadre du régime national. Les exportations pour l'année 2019 ont atteint 877.863 tonnes pour une valeur de 37.373.307.717 MRU. Les céphalopodes représentent 6% en quantité et 45% en valeur. Les redevances non fiscales liquidées par le Ministère, en 2019, ont atteint 9.563.528.347 MRU enregistrant une progression de 6% par rapport à 2018.

3.3. Financement

Le PIP a programmé un budget de 199,25 M.MRU pour le secteur de la pêche pour l'année 2019.

3.4. Défis et contraintes

Les défis sont la capacité institutionnelle et la volonté du gouvernement à faire respecter les lois et les règlements en matière de préservation de l'environnement et de la ressource, d'une part, d'autre part, sa capacité à mobiliser les ressources financières nécessaires au développement du secteur national et sa résilience face aux exploitants étrangers.

3.5. Perspectives

➤ **Promouvoir la compétitivité des filières de la pêche**

Pour promouvoir la compétitivité des filières de pêche mauritanienne, des mesures doivent être prises, au moins dans trois domaines :

- i) La mise en place d'infrastructures de débarquement et de parcs industriels dotés des équipements nécessaires pour la transformation des produits halieutiques : comme on vient de le voir des initiatives sont en cours de mise en œuvre dans le domaine des investissements dans les infrastructures de débarquement, mais la mise en œuvre doit être accélérée pour produire les effets escomptés. S'agissant des parcs industriels, ils sont pratiquement inexistant ; ceux du pôle de développement du Pk 28 commencent à peine à être fonctionnels ;
- ii) Des mesures fiscales incitatives : tout est à faire ;
- iii) Des taux bancaires normaux : les taux appliqués aux prêts bancaires, en général, en Mauritanie, y compris aux professionnels du commerce et de l'industrie sont trop élevés.

Des mesures sont programmées pour 2019 et les années d'après, par le ministère, qui vont dans le sens de l'amélioration de la compétitivité du secteur ; il s'agit de la construction du Port Polyvalent N'Diago, d'un port pour la pêche artisanale et Côtière au Pk 28 au Sud de Nouakchott, de l'extension du marché de poissons de Nouakchott, de la construction des laboratoires et du siège de l'ONISPA à Nouadhibou, et la construction d'un quai pour l'accostage des navires de la GCM.

➤ **Renforcer la gouvernance du secteur**

Le renforcement de la gouvernance du secteur suppose la mise en place d'un pilotage stratégique, la poursuite de l'initiative de transparence pour une gestion durable des ressources, la consolidation du système d'information, la coordination et l'harmonisation des statistiques, la rationalisation des capacités des institutions de formation, et la lutte contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière et côtière.

Pour ce qui concerne les réformes d'une manière générale, un processus international d'évaluation de la stratégie Nationale 2015-2019 a été lancé, et les réformes qui s'imposent seront prises à la lumière des recommandations et des observations des experts.

➤ **Elaboration de la nouvelle Stratégie sectorielle de la pêche**

Dans le cadre d'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale pour un Développement Durable et Inclusif du Secteur des Pêches Maritimes 2020 – 2024, un pool d'experts nationaux a été sélectionné pour conduire les études et les consultations pour l'élaboration des rapports thématiques de la stratégie. Des journées de concertation ont été organisées les 13, 14 et 15 janvier à Nouadhibou pour la restitution des rapports des trois groupes thématiques retenus pour une nouvelle vision stratégique du secteur qui s'articule autour de :

- (i) la durabilité des ressources halieutiques et de leur environnement marin et côtier ;
- (ii) Le développement des activités de pêche et de la chaîne de valeur de toutes les filières de pêche ;
- (iii) Amélioration de la Gouvernance et de la compétitivité du secteur dans un cadre de confiance, d'équité et de transparence.

Ces journées de concertation ont connu la participation massive de tous les acteurs, Administrations, Organisations Socioprofessionnelles, Partenaires Techniques et Financiers, les élus et la Société Civile.

Pour l'élaboration finale de la stratégie, il est envisagé de consolider les trois rapports en un seul document qui sera enrichi à travers une expertise internationale puis soumis au Comité interministériel pour validation technique avant son approbation définitive par le Conseil des Ministres.

Tableau 3 : Plan d'action 2020

Objectifs	Actions program-mées	Financement Montant ou %		Chronogramme de mise en œuvre		Structure responsable	Indicateurs de suivi		
		Acquis	Mobili-sable	Début	Fin		Définition de l'Indicateur	Situation de Référence	Situation Cible
Intégration du secteur à l'économie	Etudes de réalisation des PDA's(BIT)	100 %	0	Jan/2020	Juin2020	DMM	Rapport étude disponible	Zéro étude	Rapport de l'étude disponible
	Construction de quatre Points de Débarquement aménagés (PDA's) sur le littoral : Mhjrat, Tiwilit, PK93 et PK144	30%	70%	Juil/2020	juin/2021	DMM	Démarrage des travaux	Zéro PDA's	Quatre PDA's
	Finalisation des travaux du Port de N'Diago	100%	0	Janv2018	Dec/2020	MPEM	Port réceptionné	Pas de port	Port opérationnel
	Levée des contraintes relatives à l'exploitation du Port de Tanit (régime fiscale spécial, mesures incitatives)	-	-	Janv2020	Fev/2020	Port TANIT	Textes Juridiques et mesures d'incitation	Plusieurs contraintes	Régime fiscal spécial et Aucune contrainte

	Extension des plateformes de distribution de poisson à toutes les moughataas du pays	50%	50%	Jan/2020	Dec/2020	SNDP	Construction de plusieurs plateformes	7 Plateformes	15 plateformes
	Réalisation d'un chantier naval à Nouakchott	100%	0	Juin 2020	Janvier/2020	CNM	Construction de Chantier Naval	Pas de chantier naval à NKT	Chantier naval à NKT
Bonne gouvernance et Suivi de la politique des pêches	Elaboration du cadre juridique de la prochaine stratégie 2020-2024	100%	0	Mars 2020	Mars/2020	DPC	Cadre juridique	Pas de cadre juridique	Cadre juridique mis en place
	Adoption de la nouvelle stratégie 2020-2024	100%	0	Fév2020	Jan/2020	DPC	Communication en Conseil de Ministres	Stratégie non adoptée	Stratégie mise en œuvre
	Révision du cadre d'investissement	100%	0	Mars 2020	Mars 2020	DPC	Rapport d'étude	Cadre non révisé	Cadre d'investissement révisé
	Lancement du processus de validation de la Convention Collective	100%	0		Juin/2020	DMM			Validation de la Convention
	Renforcement des capacités opérationnelles de l'action de l'Etat en mer par la formation des ressources humaines, l'équipement et les infrastructures	50%	50%		Déce2020	GCM /DMM	Acquisition d'équipements et agents formés	Faible capacité opérationnelle	Les capacités d'intervention en mer augmentées
	Finalisation des préparatifs de la Construction du siège GCM-IMROP au niveau des Tours Bleues à Nouadhibou sur financement de la Coopération allemande (préparation de l'APS, délimitation du site, identification du plan)	100%	0	Jan2020	Mars/2020	GCM - IMROP	Démarrage des travaux l'IMROP et de la GCM	Pas de siège pour l'IMROP et La GCM	Les sièges de l'IMROP et de la GCM sont construits

	Mise aux normes du Marché au Poisson et des sites de débarquement	50%	50%	Sept2019	dec/2020	DDVP/MPN	MPN mis aux normes	MPN n'est pas conforme aux normes	MPN conforme aux normes sanitaires
	Adoption du programme de négociation du futur accord de pêche	100%	0	Nov2019	Nov/2020	DGERH	accord de pêche RIM-UE		Signature de l'accord de pêche avec l'UE
	Mise en place d'un fonds de financement de la pêche artisanale	0	100%	Juin2020	Déc2020	DGERH	Compte ouvert	Pas de compte	Fonds disponible
Renforcement de la Coopération Internationale	Exécution du projet PromoPêche destiné à la promotion de l'emploi des Jeunes et financement des Femmes transformatrices dans le cadre des Fonds Fiduciaires	100%	0	Jan/20	Dec/2022	DPC			8000 emplois créés
	Appui au processus d'élaboration de la nouvelle stratégie et sa mise en œuvre et à appui l'IMROP et ONISPA (Coopération Banque Mondiale, PRAO)	100%	0	Janvier2020	Déc2020	IMROP/ONISPA	Signature de nouvelles requêtes	Pas de requête signée	3 requêtes de financement signées dans le domaines de la recherche et le contrôle sanitaire
	Finalisation du marché assainissement du MPN	100%	0	Janvier2020	Déc2020	MPN	Réseau d'assainissement fonctionnel	Pas d'assainissement	Une station d'assainissement au niveau du MPN
	Finalisation du marché de construction du siège de la GCM	100%	0	Janvier2020	Déc2020	GCM			

	Construction du siège de l'ONISPA à Nouadhibou par la coopération japonaise	100%	0	Janv2020	Janv2021	ONISPA		Pas de siège de l'ONISPA	Siège de l'ONISPA réceptionné
Optimisation de la gestion de l'exploitation des ressources halieutiques	Réajustement du système d'exploitation vers un mode d'accès plus transparent	100%	0	Fev2020	Fev/2020	DARE	critères d'attribution des quotas	Manque de transparence dans l'attribution des quotas	Les quotas alloués conformément à des critères
	Elaborer un système d'attribution des quotas basé sur la concurrence	100%	0	Fev2020	Fev/2020	DARE		Absence de procédure d'Appel d'offre pour attribution des quotas	Les Appels d'offres sont publiés avant l'attribution des quotas
Promotion de la Pêche Continentale et de l'aquaculture	Evaluation du potentiel de la pêche continentale en Mauritanie	50%	50%	Sept2020	sept/2020	DPCP	Rapport	Stocks non connus	Le potentiel de la pêche continentale est évalué
	Adoption du Code de la Pêche et de l'aquaculture dans les zones continentales	100%	0	Nov2020	Jan/2020	DPCP	Code élaboré	Pas de cadre juridique	Cadre réglementaire adopté
	Promotion des produits de la pêche continentale et de la pisciculture	50%	50%	Jan2020	Jan/2020	DPCP	Campagnes vulgarisation	Aucune campagne n'est effectuée	5 campagnes de vulgarisation réalisées

3.6. Recommandations

Les solutions aux défis mentionnés plus haut, pourraient être dans la formation technique, la conscientisation et la motivation des ressources humaines chargées de la mise en œuvre et du suivi des actions programmées, d'une part, d'autre part, l'assainissement et l'amélioration du climat des affaires par des mesures de lutte contre la corruption et des mesures de motivation des investisseurs dans le domaine fiscal et financier.

IV. PROMOTION ET MISE EN VALEUR DU POTENTIEL MINIER ET PETROLIER

4.1. Objectifs

La SCAPP fait reposer la réalisation de l'objectif de la promotion et de la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier sur les actions suivantes : l'augmentation de la découverte et de la production des mines et hydrocarbures, une meilleure intégration de la production et de la commercialisation des mines et des hydrocarbures dans l'économie nationale, une gestion transparente des ressources tirées des mines et des hydrocarbures, l'adoption et la mise en œuvre de lois et règlements pour encourager et sécuriser l'investissement privé, assurer le respect de l'environnement et le principe de la gestion durable des ressources.

4.2. Réalisations

La SCAPP vise la réalisation de ces actions à travers un plan d'actions 2016-2020. Au cours de l'année, 2019, certaines de ces actions ont été réalisées par le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEMi).

➤ Secteur du pétrole, de l'énergie et du gaz

La présence d'Exxon Mobil, de Total, de BP et de Shell, au niveau de l'offshore mauritanien et l'intérêt croissant pour d'autres à rejoindre le pays, ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour le secteur pétrolier et place le pays comme une destination privilégiée d'investissement. Ce contexte a permis de diversifier la présence des opérateurs et d'améliorer de manière considérable les termes économiques et contractuels avec les opérateurs.

Le projet de développement du champ Grand Tortue Ahméyim, avance de manière satisfaisante et l'Opérateur a finalisé son schéma de développement afin de produire la première goutte de gaz en 2021 en assurant une alimentation du marché domestique en gaz.

D'autre part, le développement du champ gazier de Banda, dans une optique de génération de l'électricité à partir du gaz, reste une priorité pour le Gouvernement qui continue les discussions avec les partenaires intéressés par le projet.

En 2019, les actions suivantes ont été réalisées dans le secteur du gaz :

Un groupe d'investisseurs dans le domaine du Gaz (Serval Group) envisage de lancer les projets suivants : la création d'une cité industrielle pour le développement des industries liées au gaz et au pétrole, la construction d'une raffinerie de pétrole, et la création d'une unité de production de fer (Aciérie).

➤ Le secteur des mines

Ces dernières années, notre secteur minier a enregistré d'importants progrès marqués par diverses réformes et réalisations visant notamment, l'ouverture du secteur à l'initiative privée, le développement des acquis géologiques, la diversification des ressources minérales, puis le développement et l'encadrement de la petite exploitation minière, et l'exploitation artisanale de l'or. Cette dernière, se développe à une grande vitesse, qui constitue un réel défi pour le Département.

Afin de renforcer l'ouverture et la promotion du secteur minier, des efforts ont été déployés d'une part dans le cadre de l'amélioration de la gestion du cadastre minier par la mise en place d'un système d'information et de numérisation des données en rapport avec les titres miniers, la modernisation de la salle du cadastre minier et d'autre part par la mise en place d'un Portail Géo-scientifique en ligne permettant ainsi de mettre en valeur le potentiel minier de la Mauritanie et de garantir l'accessibilité des données nécessaires aux potentiels investisseurs.

Dans le cadre de la diversification des ressources, de nouveaux permis d'exploitation ont été octroyés pour des groupes de substances variés : l'Or, le Phosphate, le Quartz, le Sable noir, et l'Uranium en intégrant le principe de la participation de l'État à hauteur de 10% à 20%. S'ajoute à cela, l'institution d'un comité au niveau du département, chargé de développer et de promouvoir les minéraux dits stratégiques.

Dans le cadre du développement et de la promotion de l'investissement local, un couloir pour la petite exploitation minière a été créé, où sont enregistrés près de 152 opérateurs nationaux.

S'agissant du développement et de l'encadrement de l'activité d'exploitation artisanale de l'or, d'importantes réalisations sont à constater dont notamment l'élaboration d'un Arrêté conjoint n°02/2018 portant organisation de l'activité d'exploitation artisanale de l'or, et le Décret 134-2017 portant création du statut de la petite exploitation minière.

S'ajoute à cela, l'institution de couloirs dédiés à l'exploitation artisanale de l'or à Ahmeyim, et à Gluéb N'dour, et la création de deux centres de services pour le traitement des roches au niveau de Chami et à Zouerate. Pour mieux gérer les retombées de cette activité, des comptoirs de proximité, gérés par la BCM pour la commercialisation de l'or ont été institués.

Dans le cadre du renforcement des acquis géologiques, des projets de sélection et de cartographie à petite échelle (1/50.000 et 1/100.000) pour les zones favorables sont en cours de développement. Cela permettra de développer des connaissances supplémentaires détaillées du potentiel géologique et minier au niveau de certaines zones faiblement explorées.

Dans le cadre de la promotion du secteur, le Département organise périodiquement des rencontres et forums permettant la vulgarisation des informations relatives à l'activité minière. Parmi ces événements, on peut citer l'exposition Mauritanides dont la dernière édition a été organisée en Décembre 2018.

D'autre part, une stratégie de communication du secteur minier a été mise en place pour permettre au Département de réagir à tous les événements avec une communication adéquate.

Concernant le domaine minier, Le nombre actuel des titres miniers de recherches est de 134, dont 78 en vigueur et 56 demandes en instance, le nombre de permis d'exploitation est de 20 dont 12 en phase de développement et 8 en production, le nombre de demande de permis d'exploitation en instance est de 7.

4.3. Financement

Le PIP a programmé un budget de 23,35 M.MRU pour le secteur des mines hors SNIM en 2019.

Il faut noter la signature d'un accord cadre de financement entre la Mauritanie et la Société Islamique de Développement du Secteur Privé (SIDSP). Par cet accord, cette société filiale du groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) va mobiliser les fonds nécessaires au financement de la part de la Mauritanie dans l'exploitation du projet relatif au champ gazier la "Tortue Ahméym ».

Le Budget d'investissement consolidé pour l'année 2020 atteint 31,507 milliards d'ouguiyas pour un total de 281 projets, soit une hausse de 3,472 milliards d'ouguiyas en valeur absolue et 12,38% en valeur relative, dont le secteur de la SNIM est doté d'une enveloppe de 0,93 milliard d'ouguiyas du BCI, soit 2,95% du BCI 2020, qui servira à la réalisation des travaux de réhabilitation du minerai GUELB.

4.4. Défis et contraintes

Les défis du secteur des mines et des hydrocarbures restent l'implication des investisseurs nationaux dans le secteur et sa valorisation locale par des activités de transformation afin de garder un maximum de bénéfices des activités d'exploitation au niveau national, d'une part, d'autre part, l'imposition d'un maximum de règles pour éviter la dégradation de l'environnement.

4.5. Perspectives

➤ Secteur des hydrocarbures

Comme perspectives, il y a :

- Le démarrage des travaux de développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahméyim (GTA), après la décision finale d'investissement prévue en décembre 2018 avec l'objectif de la mise en production du champ en 2021/2022.
- Priorité du Département dans le court terme pour la promotion des zones encore sous explorées des bassins côtiers et de Taoudenni.
- Démarrage de la deuxième phase du plan d'abandon du champ Chinguetti afin de procéder au bouchage définitif et sécurisé des puits conformément au plan validé par le CIM.
- Au niveau de l'aval pétrolier, amélioration des conditions de l'approvisionnement du pays par des actions qui vont continuer au-delà de 2019, pour la construction de nouvelles installations de réception (chargement/déchargement) ainsi que l'extension des capacités de stockage au niveau de la zone sud et la réhabilitation des capacités de stockage de la zone nord ; ce qui apportera une amélioration des conditions ainsi que la sécurisation des approvisionnements du Pays en produits pétroliers.
- Mise en place de nouveaux textes qui se poursuivra au-delà de l'année 2019 afin d'améliorer le cadre organisationnel du secteur et renforcer la sécurité du public et des biens tout en garantissant la protection de l'environnement.
- Poursuite en 2019, et si nécessaire au-delà de cette date, du programme d'assainissement des activités de distribution des produits pétroliers (vente illicite et enfûtage clandestin à Nouakchott et dans certaines villes de l'intérieur).

➤ Secteur des mines

Comme perspectives, il y a :

- Finalisation de la refonte globale du code minier en cours pour améliorer l'attractivité du secteur minier et accroître ses retombées économiques. Dans cette perspective, le Département va poursuivre l'élaboration d'une nouvelle stratégie minière dont la mise en œuvre permettra une meilleure visibilité du secteur ainsi que le développement des infrastructures géologiques et minières.
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication du secteur minier pour permettre au département de réagir à tous les événements avec une communication adaptée.
- Projet de création d'une structure, au sein du Département, pour poursuivre l'activité d'encadrement de l'exploitation artisanale de l'or. Aussi, de nouvelles zones, dédiées à l'orpaillage, seront créées ainsi que la mise en place de comptoirs pour la commercialisation des productions artisanale.
- Réflexions en vue de renforcer les structures en charge du contrôle par l'acquisition de nouveaux outils (Drones et matériels de laboratoires).
- De nouveaux projets sont en cours d'évaluation, tels que les projets d'uranium au Tiris Zemmour et de fer à Dakhlet Nouadhibou dans le cadre du régime d'exploitation minière.
- Réflexions pour la poursuite de l'amélioration des infrastructures géologiques par la réalisation d'une cartographie à petite échelle afin de permettre de vulgariser le potentiel géologique et minier et de promouvoir le développement de nouveaux projets miniers.
- Le secteur continuera à promouvoir le potentiel géologique et minier de notre pays, à travers la participation aux forums miniers régionaux et internationaux et l'organisation de salons et de journées locales d'information.

4.6. Recommandations

Les solutions aux défis mentionnés, plus haut, qu'il s'agisse de la participation des investisseurs nationaux et de la promotion des activités de transformation des matières premières, d'une part, ou de la préservation de l'environnement, d'autre part, cela exige une forte mobilisation des pouvoirs publics car les premières exigent des investissements lourds, souvent hors de portée du secteur privé, et la seconde une persévérance et une ténacité face aux investisseurs.

V. IMPULSION DU SECTEUR INDUSTRIEL

5.1. Objectifs

La SCAPP recherche la réalisation de l'objectif d'impulsion au secteur industriel à travers les actions suivantes : la mise en place d'une nouvelle stratégie industrielle incitatrice à l'investissement et d'un dispositif de pilotage fondé sur le partenariat Privé-Public - l'amélioration du climat des affaires, du parachèvement des réformes à caractères administratif et financier, du renforcement des capacités en matière de normalisation et de suivi de l'industrie, de l'aménagement de zones et de domaines industriels, de la création de structures techniques d'appui au développement du secteur et du renforcement de la fonction de recherche technologique dans le secteur industriel.

Cette stratégie qui vise l'atteinte des objectifs fixés par l'agenda pour un développement durable à l'horizon 2030 a été déclinée par le plan d'action 2016-20 de la SCAPP en axes d'interventions suivants : valorisation du potentiel industriel de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et des ressources minérales; amélioration de la qualité et de la compétitivité des entreprises et la création et l'aménagement des zones industrielles ; diversification de la production industrielle, y compris en exploitant les opportunités; mise en place d'un environnement susceptible d'orienter des investisseurs vers les secteurs productifs.

5.2. Réalisations

En vue de la réalisation de l'objectif d'impulsion au secteur industriel les projets/réformes suivants sont adoptés ou mis en œuvre :

- Le projet d'appui à la mise à niveau des entreprises est actuellement mis en œuvre afin d'améliorer la compétitivité de l'économie du pays en permettant à de nombreuses entreprises d'opérer les choix pour faire face à la concurrence sur les différents marchés et tirer profit des opportunités d'exportation qu'offrent les marchés régionaux et mondiaux.
- Cadre Programme pays pour le développement industriel : le Cadre de Programmation Pays de l'ONUDI vise à renforcer l'action du SNU en Mauritanie à travers l'assistance technique spécifique mise en place par l'ONUDI pour développer une industrie de pointe qui permettra la mise en place du contexte économique requis afin de favoriser l'investissement de la part des entreprises du secteur privé et des différents acteurs du développement, de stimuler le progrès, l'innovation et l'échange technologiques ; développer l'entrepreneuriat, améliorer les compétences et créer des emplois décents et répondant aux besoins du marché et enfin poser les bases d'une croissance diversifiée et durable pour tous.
- Formulation de projet de catégorie 2 en vue de son approbation par le CIR, avec comme objectif de mobiliser dans un délai très court des projets porteurs sur une période de deux ans.
- Organisation par le ministère délégué auprès du ministre de l'économie et de l'industrie, d'une journée de formation sur la propriété industrielle, en coopération avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle et la Faculté des sciences juridiques et économiques de l'Université de Nouakchott Al-Asriya. Cette formation, d'une journée, entre dans le cadre du programme de sensibilisation et d'éveil continu au sujet de l'importance de la propriété industrielle, de sorte que tous les acteurs des deux secteurs public et privé, soient conscients des mesures juridiques nécessaires pour enregistrer les brevets d'invention et la protection des droits.
- Démarrage des activités de la coordination des programmes emploi (CPE). Ce qui va permettre de regrouper toutes les initiatives de financement des projets emploi, en particulier celui des jeunes, au sein d'une seule structure de gestion, dans le cadre du Programme national pour l'emploi qui constitue le bras opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'emploi.
- Organisation par Kosmos Energy du premier pitch du Mauritania Innovation Challenge (KIC) à Nouakchott, le samedi 2 et le dimanche 3 novembre 2019. Le Mauritania Innovation Challenge est une compétition d'affaires qui donne aux jeunes porteurs de projets l'opportunité de développer les compétences nécessaires pour améliorer leurs entreprises dans le but de les rendre plus viables et plus innovantes. Les gagnants bénéficieront d'un financement de démarrage, d'un appui à l'incubation et d'un encadrement supplémentaire, l'ensemble étant conçu pour leur donner les compétences et les outils nécessaires au lancement de leurs entreprises.

Le rythme de la croissance du secteur industriel au cours des dernières années a évolué en dents de scie avec parfois des taux négatifs.

5.3. Financement

Le PIP a programmé pour le développement industriel, tous secteurs confondus, un budget de 6593,37 M.MRU, pour 2019.

Le Budget d'investissement consolidé pour l'année 2020 atteint 31,507 milliards d'ouguiyas pour un total de 281 projets, soit une hausse de 3,472 milliards d'ouguiyas en valeur absolue et 12,38% en valeur relative, dont le secteur Développement industriel (hors SNIM), reçoit une enveloppe globale de 8,35 milliards d'ouguiyas, soit 26,51% du total d'investissement. Ce montant sera consacré fondamentalement à des activités de promotion, de diversification et de renforcement de ce secteur pour qu'il joue son rôle de contributeur important à la croissance et de pourvoyeur d'emplois.

5.4. Défis et contraintes

Le défi est le problème de ressources humaines compétentes et des ressources financières pour satisfaire les besoins en investissements.

5.5. Perspectives

La valorisation et la modernisation du secteur industriel sont réalisées à travers l'amélioration des infrastructures et des services de base et la mise à jour des cadres régissant le secteur :

- Amélioration des infrastructures et des services de base. Ainsi les actions suivantes sont entrain d'être mises en œuvre : mise en œuvre du programme Cadre Intégré Renforcé (CIR) ; mise en œuvre du projet d'appui à la mise à niveau des entreprises ; mise en place de nouveaux laboratoires dans le domaine de l'énergie, et la certification de l'or ; mise en place du programme pays pour le développement industriel.
- Mise à jour des cadres régissant le secteur. Ainsi, les actions suivantes sont en train d'être mises en œuvre : organisation du prix de la qualité ; mise en place des organes de l'infrastructure de qualité ; adoption du décret organisant le Comité Technique de Coordination (CTC) des agréments ; finalisation du cadre réglementaire de la normalisation et de la qualité ; accréditation des laboratoires de métrologie.
- Mise en place du code à barre industriel (préfixe pays) dont l'objectif est de permettre l'identification et la traçabilité des produits mauritaniens afin de permettre leur commercialisation à l'étranger.
- Mise en place du Registre Central du Commerce (RCC).

5.6. Recommandations

La solution aux défis réside dans la mise à la disposition des partenaires techniques ou des projets nationaux de ressources humaines compétentes et motivées pour une réception efficace du transfert de technologie d'une part, et la gestion efficace des ressources financières mobilisées, d'autre part.

VI. PROMOTION DU COMMERCE ET D'UN FONCTIONNEMENT EQUILIBRE ET TRANSPARENT DES MARCHES

6.1. Objectifs

Comme il est précisé dans le document de la SCAPP : « L'objectif de cette intervention est de créer les conditions d'ouverture des marchés nationaux, régionaux et internationaux devant les produits mauritaniens. » (SCAPP, Volume 2, P 80).

6.2. Réalisations

La mise en œuvre de l'intervention est recherchée à travers les actions suivantes, reprises par le plan d'actions 2016-20 :

- Facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux en vue de promouvoir la production brute et transformée des secteurs de la pêche (poissons, produits transformés frais, ...), de l'agriculture (céréales, légumes, fruits, produits forestiers non ligneux, ...), de l'élevage (viande, lait et produits dérivés, sous-produits de l'élevage, ...) de l'industrie et de l'artisanat.
- C'est dans ce cadre que la Mauritanie a signé un Accord de Facilitation des Echanges (AFE) avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont une délégation était à Nouakchott le 24 Mars 2019 pour assurer la mise en œuvre de l'accord et faire des recommandations. L'Accord vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Il prévoit aussi des mesures permettant à la Mauritanie d'avoir une coopération effective avec les douanes et les autorités compétentes de l'ensemble des pays membres de l'OMC pour la facilitation des échanges et le respect des procédures douanières. Il comporte par ailleurs des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine et contribuera également à améliorer la transparence, à renforcer les possibilités de participer aux chaînes de valeur mondiale, et à limiter les possibilités de corruption.
- Il faut signaler aussi la poursuite de la mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé (CIR) qui a démarré en 2018, et qui est un programme global d'aide pour le commerce des pays les moins avancés dont la Mauritanie est membre. Ce programme vise à aider les pays en voie de développement à jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial et à surmonter les obstacles au commerce relatifs à leur offre.
- La Mauritanie a également signé et ratifié des accords dits AA-CEDEAO et ZLECA (Zone de Libre Echange Continentale Africaine) qui devraient avoir des conséquences importantes pour le pays. L'objectif est de contribuer au développement économique durable du pays à travers une intégration régionale poussée et une meilleure participation à l'économie mondiale.
- Mise en place d'un système d'informations commerciales : un projet a été mis en place et vise à répondre à la volonté du département de moderniser et d'unifier le système d'informations tant au niveau du ministère que de la chambre de commerce.
- Mise en place du Plan stratégique du commerce à moyen terme.
- Adoption d'une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité pour créer des conditions favorables au développement du commerce, encourager la baisse des prix, stimuler l'investissement et les exportations, et contribuer à la formalisation des PME. Dans ce cadre une législation relative à la concurrence, adoptée en 2012, est mise en œuvre actuellement.
- Une loi sur la Protection des Consommateurs a été élaborée.
- Les deux lois (sur la Concurrence et sur la Protection des Consommateurs) ont été alimentées par des stratégies (déjà réalisées) pour assurer leur mise en œuvre effective.
- Création d'un portail d'affichage sur les prix de produits de première nécessité (blé, sucre, lait en poudre et l'huile) qui permet de se renseigner et renseigner sur l'évolution des prix de ces produits et voir s'ils dépassent le seuil des prix fixé par le Ministère du Commerce et du tourisme.
- Développement du commerce électronique : l'idée de mettre en place un service a été émise en 2018 mais n'a pas été encore créé. Le service travaillera, d'abord, sur la digitalisation des services du ministère, mais devra organiser par la suite, des séminaires de formation pour le renforcement des capacités des entreprises dans les modes de création et de gestion des plateformes électroniques sur lesquelles elles pourront commercialiser leurs produits.

- Appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD au Gouvernement mauritanien pour la mise en œuvre des accords de libre-échange de la CEDEAO et la ZLECA, à travers la réalisation d'une étude approfondie de leur impact sur la structure et l'évolution de son économie.

Cette évaluation permettra aux décideurs nationaux l'identification et la compréhension des enjeux de ces accords de libre-échange signés par la Mauritanie, ainsi que la définition des politiques d'accompagnement supplémentaires qui agiraient directement sur la compétitivité de la structure économique du pays.

- Mise en place d'un centre de promotion des Exportations pour la Mauritanie (Document de Projet déjà prêt pour la mise en place physique du Centre).
- Migration du tarif douanier Mauritanie vers celui de la CEDEAO (TEC) et entrée effective de l'Accord (*Déjà fait*).
- Mise en place, en cours, d'un Comité National d'Agrément des produits mauritaniens pour la CEDEAO.
- Elaboration d'une stratégie nationale pour la ZLECA.
- Etude en cours sur la mise en place d'un Guichet Unique pour le Commerce Extérieur.
- Mise en place, en cours, du Système REX pour les Exportations vers l'Union Européenne. Le démarrage de son fonctionnement est prévu pour le 30 juin 2020.
- Mise en place du Plan stratégique du commerce à moyen terme.
- La réalisation de l'Enquête sur l'affichage des prix des produits dans les grandes surfaces, du suivi quotidien des prix des produits de première nécessité, du contrôle des produits périmés dans les structures de vente, de l'organisation et de la participation à des événements promotionnels et commerciaux (foire, salons et exposition), et de la création de supports promotionnels (CD-ROM, dépliants, guide, carte ...).

6.3. Financement

La mise en œuvre de cette intervention se fait essentiellement par la signature d'accords commerciaux ou l'adoption et la mise en œuvre de textes juridiques qui ne nécessitent pas la mobilisation de grands financements. La seule action qui nécessitait un financement conséquent était le projet de développement de l'agrobusiness qui, n'ayant pu mobiliser les financements nécessaires à sa mise en œuvre, a été abandonné, au profit d'idées d'autres projets comme le Cadre Intégré Renforcé, ou le Centre de Promotion des Exportations.

Le PIP a programmé un budget de 3 M.MRU pour le secteur pour 2019, entièrement financé par des ressources nationales.

6.4. Défis et contraintes

Le défi, ici aussi reste un problème de ressources humaines compétentes et motivées pour la mise en œuvre et le suivi des accords et des projets. A ce défi, il faut ajouter celui du financement des projets ; ainsi le projet de développement de l'agrobusiness a été abandonné par manque de financement.

La solution demeure la formation, la conscientisation et la motivation des ressources humaines, en plus de la mobilisation des pouvoirs publics pour l'obtention des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées.

6.5. Perspectives

De nombreuses actions initiées en 2018 attendent leurs mises en œuvre en 2019-2020. Il s'agit de :

- La mise en place du Système d'informations commerciales.
- La mise en application de l'Accord d'Association avec la CEDEAO et avec la ZLECA.
- Une poussée dans le processus de négociation quant à l'Accord de libre-échange avec la Zone Arabe de Libre Echange et également l'Accord bilatéral de libre-échange avec la Turquie. La finalisation du dernier accord est bloquée, à l'heure actuelle, par la crise sanitaire consécutive au COVID-19, qui empêche les mouvements de personnes et mobilise toutes les énergies.

- La formation sur l'aide au commerce.
- La mise en place du registre central sur le commerce, de l'évaluation et l'actualisation de la matrice de l'Etude Diagnostique sur l'intégration du commerce,
- L'organisation du prix de la qualité.

Comme on le voit, si nombre de ces actions visent la promotion des produits mauritaniens sur les marchés, certaines parmi elles cherchent à protéger le consommateur contre des hausses excessives des prix ou des produits nuisibles à leur santé.

6.6. Recommandations

La solution demeure la formation, la conscientisation et la motivation des ressources humaines, en plus de la mobilisation des pouvoirs publics pour l'obtention des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées.

VII. REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

7.1. Objectifs

« L'objectif de cette intervention est la création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle. Elle vise, d'ici 2020, à jeter les bases d'un tourisme durable, qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.» (SCAPP, Volume 2, P 181).

7.2. Réalisations

La réalisation de l'intervention est recherchée à travers le maintien d'une offre touristique basée sur les produits naturels et culturels et l'intéressement de la demande locale, en développant les infrastructures touristiques et en renforçant les capacités des professionnels du secteur. Les résultats recherchés sont le développement de l'activité touristique en termes de création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle, la modernisation du secteur, l'augmentation du nombre de lits et d'emplois créés par le secteur.

Pour atteindre ces résultats le ministère du Commerce et du Tourisme a initié les projets suivants : projet de promotion des produits touristiques naturels et culturels de Mauritanie ; projet de promotion du tourisme local ; création d'une école de formation aux métiers du tourisme.

Malheureusement peu de projets de grande envergure susceptibles de transformer le secteur ont connu un début de véritable mise en œuvre, faute de financement. Les seules actions réalisées ont été :

- Promotion du tourisme à grande échelle : Des journées de réflexion et de concertations ont été organisées avant le démarrage de la saison touristique. Il s'agissait d'initier une vaste campagne de communication auprès des différents acteurs du secteur et de marquer sa présence dans les événements inscrits dans l'agenda international. L'un des objectifs étaient aussi d'identifier les obstacles rencontrés, essayer de les surmonter pour faire décoller le secteur.
- La mise en place d'un projet d'Ecotourisme dans le Banc d'Arguin.
- L'organisation du festival des villes anciennes pour promouvoir le tourisme: Chinguetti, Ouadane, Oualata, et Tichitt.
- Campagne de contrôle et de suivi des établissements touristiques (Projet de classification hôtelière).
- Campagne de contrôle sur le respect des normes sanitaires pour les restaurants.
- Mise en place d'un outil de collecte informatisé (information touristique).
- Participation de l'Office National du Tourisme au salon du Grand BIVOUAC en France.
- Formation en matière d'écotourisme pour les agences de voyage et les cadres de l'Office National du Tourisme.
- Création d'un Registre pour les Guides Accompagnateurs touristiques.
- Démarrage de la saison touristique : Les vols Charters en provenance de la France ont commencé leurs rotations hebdomadaires.

S'agissant du nombre de touristes, la Mauritanie a accueilli 3800 touristes étrangers en 2018-2019, contre 1488 en 2017- 2018, soit une hausse de 231,2% ; et le pays espérait doubler ce chiffre au cours de la prochaine saison touristique, avant que ne survienne la crise sanitaire du COVID-19, qui malheureusement risque de peser sur le secteur.

7.3. Financement

Le secteur connaît un sérieux problème de financement dû au caractère informel de la plus part des activités qui y sont réalisées.

7.4. Défis et contraintes

Le grand défi de ce secteur est le caractère informel de la majorité de ses activités qui limitent sa capacité à mobiliser les financements nécessaires à son développement.

7.5. Perspectives

En termes de perspectives, on peut citer :

- La classification des structures hôtelières.
- L'organisation de la saison touristique dans l'objectif de doubler le nombre de touristes cette en 2020.
- La participation aux salons internationaux du tourisme pour exposer les produits touristiques Mauritanien.
- Projet de réalisation d'une "Ecole Formation Touristique".
- Améliorer le système d'informations : Mise en place d'un outil de suivi pour les statistiques du tourisme (nombre de lits, de touristes et de nuitées).
- Organisation de journées de promotion " tourisme et investissement".
- Préparation à l'exposition universelle.
- Organisation récente de journées de réflexion par le Ministère du Commerce et du Tourisme, destinées à assurer un nouveau démarrage du tourisme en Mauritanie par la mise en place d'une stratégie pour la modernisation du tourisme dans le pays.

7.6. Recommandations

Comme nous venons de le voir dans le bilan, les projets initiés au cours de la période précédente pour assurer le développement du secteur n'ont pu être mis en œuvre faute de financements. Pour changer cette situation, il faudrait, entre autres, faire un effort de formalisation des activités du secteur, et poursuivre les actions pour améliorer l'image du pays en termes de sécurité, même si le Quai d'Orsay a allégé les restrictions de voyage et a déclassé la Mauritanie de la zone rouge ; ce qui signifie que les touristes peuvent aller dans toutes les zones, avec des voyagistes, sans soucis. Cela constitue un espoir de relance pour le secteur.

VIII. PROMOTION D'UN ARTISANAT CREATIF, CONSERVATEUR DE MEMOIRE ET GENERATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOIS DECENTS

8.1. Objectifs

« L'objectif de cette intervention, d'ici 2020, est de jeter les bases d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et créateur d'emplois. ». (Document SCAPP, Volume 2, P 82).

8.2. Réalisations

La réalisation de cet objectif est recherchée à travers l'amélioration du cadre de pilotage institutionnel et le renforcement des infrastructures de base du secteur et des capacités des artisans et de leurs organisations.

Dans ce cadre, la réalisation des actions suivantes peut être mentionnée en 2019 :

- Lancement du projet de création de la cité de l'artisanat à Chinguitty qui vise à permettre aux artisans de pouvoir exposer leur production toute l'année durant. Le projet englobe la construction d'une cité au cœur de la ville comprenant différents stands et une salle d'exposition, ce qui va permettre de préserver les produits et de favoriser une atmosphère appropriée et de bonnes conditions pour les acteurs concernés.
- Adoption du projet du décret portant organisation des Journées Nationales de l'Artisanat Mauritanien (JONAM) qui vise la promotion et la valorisation de l'artisanat national en reconnaissance de sa valeur symbolique et de son importance économique et sociale.

8.3. Financement

Le ministère a beaucoup de mal à trouver les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets qu'il élabore.

Le PIP a programmé un budget de 1 M.MRU pour le secteur en 2019, entièrement financé par des ressources nationales.

8.4. Défis et contraintes

Le défi est la capacité du ministère à mobiliser les financements nécessaires au développement du secteur. Ainsi, à l'heure actuelle, il a beaucoup de mal à monter un projet relatif à un **Système de Crédits pour les Petites Unités de Productions Artisanales (PUPA)**.

8.5. Perspectives

En termes de perspectives, on peut citer :

- La participation à l'exposition internationale de Chine.
- La construction de maisons et/ou d'espaces d'artisanat dans plusieurs wilayas.
- La construction d'une Exposition nationale d'artisanat, comprenant un village artisanal.
- L'équipement des maisons d'artisanat en logistiques de production.
- La réalisation d'une formation en technique, en gestion et en promotion de l'artisanat, ainsi que le renforcement des capacités de la Direction chargée de l'artisanat à travers des sessions de formation.
- La réalisation d'une stratégie nationale pour le développement de l'artisanat.
- La revue du code de l'artisanat, en vue de l'adapter aux conditions du secteur de l'artisanat et des métiers, par la réduction des structures organisationnelles et la définition des liens de tutelle.
- La mise en place et l'encadrement de journées nationales de l'artisanat.
- La poursuite des programmes de renforcements des capacités en gestion des organisations professionnelles.
- La quête de l'appui et la généralisation du système de microcrédits dans le domaine de l'artisanat, en collaboration avec les partenaires techniques.
- La poursuite de l'organisation d'expositions portant sur l'artisanat et les métiers, au niveau sous régional et international (Expositions - Salons).

8.6. Recommandations

S'il y'a un secteur qui a besoin le plus de la mobilisation des pouvoirs publics c'est bien celui de l'artisanat qui ne suscite que peu d'intérêts de la part des secteurs financiers et même des partenaires techniques et financiers. Son salut réside dans la mobilisation des pouvoirs publics.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des membres du CDS 1 de la SCAPP, Levier 1 : promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs

Nom	Ministère/Service	Adresse et contacts
Abdellahi Baba O / Zeyad MDR.	Directeur Planification Ministère Développement Rural	abdellababa@yahoo.fr 44010107
Sidi Mohamed Zenvour Demba Sabar N'Diaye Saidou Kane Sidna N'Dah Mohamed saleh Khadjetou El Heda Mohamed Lemine Abdé Nevissa Tolba	SCAPP/Directeur SCAPP/Directeur Adjoint SCAPP/Expert SCAPP/Expert SCAPP/Experte SCPP/Expert SCAPP/Experte	Zenvour2005@yahoo.fr dembaaliounesabar@gmail.com seydoukaned@yahoo.fr sndah@hotmail.com khatouahmed@yahoo.fr abdaml@yahoo.fr nbtolba@gmail.com
Mohamed Cheikh Mohamed Lémine EL Hacén,	Ministère Pêche Economie Maritime	mohamed_ac6@yahoo.fr 46519033 mohamedlemineelhacén@yahoo.fr 49818044
Moud Lemghayfri, Itawel Oumrou Ezezi	DED-MPEMi / Pétrole, Energie et Mines DA-DED	emmoud2001@yahoo.fr 36368089 Itaweloumrou_ouldezezi@yahoo.fr
Mohamed lemine Vayda,	Commerce, Industrie et Tourisme	lemine@live.fr 31334419
Maloumdine Maouloud, Directeur Général Sid Mhd Adebe,	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/ MEDD	maloumdine@yahoo.fr ssidimouhamed@yahoo.fr 44481976
Ahmed Taki O/ Mohamed	Ministère Economie et Industrie/ CS-DPAE	Ahmed_taki@yahoo.fr 46555971
Oumar Youssouf Guèye Omar Konaté Samba SOW Hocin Moussa El Moctar	Directeur Prévision & analyses éco/MF Ministère Finance/Chef Suivi SCAPP ONS ONS ONS	oumargueye@hotmail.com 46430850 konatomar@yahoo.fr isow_samba@yahoo.fr 22109290 Hocin88moussa@yahoo.fr elmoctarn@gmail.com
Frank Muller	Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale -RIMRAP-UE/Expert Principal	rimrapfrankmuller@gmail.com
Salikou Ould Aghoub	FAO	salikou.ouldaghoub@fao.org 42781920
Had Maaloum Ould Baba Saadbouh REGAD	Ministère Culture et Artisanat Unité de Recherche en Macroéconomie, Croissance et Développement de l'Université de Nouakchott	maaloum.baba@yahoo.fr 48626304
Hamza Babetta	SGA/UNPM/Patronat	sga@unpm.mr 20879785
Sidi O/ Mohamed Lemine	ONG ECODEV	Sidiml.khalifou@ecodev.mr 45293054
Nedwa Moctar Nech	ONG Mauritanie 2000	22306973

ANNEXE 2 : PIP 2019-2022 pour les financements des secteurs du Levier 1 de la SCAPP

Secteur / Sous-secteur	2019			2020			2021		
	Budget(en M.MRU)	F.Ext (en M.MRU)	Total (en M.MRU)	Budget(en M.MRU)	F.Ext (en M.MRU)	Total(en M.MRU)	Budget(en M.MRU)	F.Ext (en M.MRU)	Total(en M.MRU)
1-Développement Rural	1 918,72	2 995,79	4 914,51	449,50	6 498,36	6 947,86	427,20	2 372,85	2 800,05
1.1-Agriculture	1 464,74	622,35	2 087,09	412,75	2 508,33	2 921,08	392,75	443,56	836,31
1.2-Génie rural		172,10	172,10		2 046,71	2 046,71		172,10	172,10
1.3-Hydraulique villageoise-pastorale	303,98	1 479,54	1 783,52	34,45	782,99	817,44	34,45	662,70	697,15
1.4-Elevage	125,90	531,43	657,33		735,67	735,67		807,33	807,33
1.5-Environnement	24,10	190,37	214,47	2,30	424,66	426,96	0,00	287,16	287,16
2-Développement Industriel	642,85	5 950,52	6 593,37	609,25	15 090,79	15 700,04	199,25	6 150,00	6 349,25
2.1-Pêche	205,00	172,62	377,62	199,25	2 301,57	2 500,82	197,25		197,25
2.2-Mines hors SNIM	23,35		23,35						
2.3-Industrie	2,00		2,00	1,00		1,00	1,00		1,00
2.4-Commerce	3,00		3,00	3,00		3,00	1,00		1,00
2.5-Energie	408,50	5 777,90	6 186,40	405,00	12 789,22	13 194,22		6 150,00	6 150,00
2.6-Artisanat	1,00		1,00	1,00		1,00			
3-Aménagement du Territoire	5 973,61	3 031,33	9 004,94	1 347,00	23 285,29	24 632,29	39,00	12 153,76	12 192,76
3.1-Habitat-Urbanisme-Transport	2 711,73	140,68	2 852,41	613,00	449,08	1 062,08	5,00	182,68	187,68
3.2-Hydraulique urbaine	97,48	749,83	847,31		4 543,87	4 543,87		4 012,69	4 012,69
3.3-Infrastructures routières	2 874,30	1 875,56	4 749,86	734,00	9 169,56	9 903,56	34,00	5 133,69	5 167,69
3.4-Infrastructures portuaires		120,77	120,77		6 277,43	6 277,43		2 824,70	2 824,70
3.5-Infrastructures aéroportuaires	234,00	0,00	234,00	0,00	2 330,35	2 330,35			
3.6-Information	52,30		52,30	0,00		0,00	0,00		0,00
3.7-Télécommunication	3,80	144,49	148,29		515,00	515,00			